

VULNERABILITE ENERGETIQUE DES MENAGES EN MATIERE D'HABITAT



Contenu

Sommaire détaillé.....	2
Préambule	4
Méthodologie.....	5
1. Données de cadrage	8
2. Consommation d'énergie des ménages en termes de logement.....	14
3. Dépense d'énergie des ménages en termes de logement.....	18
4. Part du revenu consacrée au logement.....	29
Conclusion	38
Bibliographie	39

Sommaire détaillé

Préambule	4
Méthodologie.....	5
1. Données de cadrage	8
1.1.Composition du parc de logements du Pays de Châlons-en-Champagne.....	8
1.2.Types de résidences principales.....	8
1.3.Mode de chauffage des résidences principales du Pays châlonnais.....	10
1.4.Evolution des prix des énergies domestiques	13
2. Consommation d'énergie des ménages en termes de logement.....	14
2.1. Consommation globale en 2006.....	14
2.2. Consommation en termes de chauffage en 2006	15
2.2.1. Etat des lieux du Pays Châlonnais en 2006 pour le chauffage.....	15
2.2.2. Les territoires aux ménages dont les logements sont les plus énergivores en 2006 pour le chauffage.....	16
2.2.3. Les territoires aux ménages dont les logements les moins énergivores en 2006 pour le chauffage.....	17
3. Dépense d'énergie des ménages en termes de logement.....	18
3.1. Etat des lieux du Pays châlonnais en 2006	18
3.1.1. Dépense globale due au logement en 2006.....	18
3.1.2. Dépense de chauffage en 2006	19
a) <i>Etat des lieux du Pays châlonnais en 2006 pour le chauffage.....</i>	19
b) <i>Les territoires aux ménages les plus dépensiers en 2006 pour le chauffage</i>	20
c) <i>Les territoires aux ménages les moins dépensiers en 2006 pour le chauffage</i>	21
3.2. Etat des lieux du Pays châlonnais en 2008	22
3.2.1. Dépense en termes de logements en 2008.....	22
3.2.2. Dépense en terme de chauffage en 2008.....	23
a) <i>Etat des lieux du Pays châlonnais en 2008 pour le chauffage.....</i>	23
b) <i>Les territoires aux ménages dont les logements sont les plus dépensiers en 2008 pour le chauffage.....</i>	24
c) <i>Les territoires aux ménages dont les logements sont les moins dépensiers en 2008 pour le chauffage.....</i>	25

3.3. Evolutions des dépenses consacrées au chauffage entre 2006 et 2008.....	26
3.3.1. Evolution en 2008 de la situation des ménages dont les logements sont les plus dépensiers en 2006.....	26
3.3.2. Evolution en 2008 de la situation des ménages dont les logements sont les moins dépensiers en 2006.....	28
4. Part du revenu consacrée au logement.....	29
4.1. Etat des lieux du Pays châlonnais en 2006	29
4.1.1. Part du revenu dédiée globalement au logement.....	29
4.1.2. Part du revenu en termes de chauffage de 2006.....	30
4.1.3. Les ménages les plus vulnérables en 2006 pour le chauffage.....	32
4.2. Etat des lieux du Pays châlonnais en 2008	33
4.2.1. Part du revenu dédiée globalement au logement.....	33
4.2.2. Etat des lieux du Pays Châlonnais en 2008 pour le chauffage.....	34
a) <i>Les ménages les plus vulnérables en 2008 pour le chauffage</i>	35
b) <i>Evolution en 2008 de la situation des ménages les plus vulnérables en 2006.....</i>	36
c) <i>Evolution en 2008 de la situation des ménages les moins vulnérables en 2006</i>	37
Conclusion	38
Bibliographie.....	39

Préambule

Le contexte énergétique est instable. Entre 2002 et début 2008, le prix du baril de pétrole est passé de 25 à 144 dollars US. Depuis, il est redescendu en dessous de cette valeur plafond. Malgré une baisse relative, le contexte énergétique reste rythmé par des augmentations constantes des coûts des énergies domestiques et des carburants.

Entre le début des années 2000 et aujourd'hui, il y a fort à penser que :

- la conséquence directe de ces augmentations est un accroissement de la facture énergétique des ménages pour le chauffage comme pour les déplacements.
- dans plus en plus de communes, les ménages résidants ont dû faire face à des situations dites de « précarités énergétiques » croissantes et que certains de ces ménages sont davantage en difficulté pour payer leurs factures de consommation des diverses énergies.
- si les ménages ont commencé à ressentir l'effet de cette hausse du prix du pétrole sur leurs dépenses courantes, ils ne semblent néanmoins pas encore avoir pleinement pris conscience de l'impact de leur choix de localisation résidentielle par rapport à leurs dépenses en énergie inhérentes globalement à leur logement et notamment, à son chauffage.

Fort de ces constats et dans le cadre de ses missions de veille territoriale et d'assistance à la mise en œuvre des politiques de développement local, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC) a souhaité développer ses connaissances en matière de vulnérabilité énergétique des ménages et des territoires du Pays châlonnais.

Pour ce qui est de l'analyse en matière de logement, une base de données spécifique élaborée par le réseau scientifique et technique du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la vulnérabilité énergétique des territoires¹ a été mobilisée. Elle permet de disposer d'un état des lieux pour l'année 2006 ainsi que d'une situation projetée des choses pour 2008 qui est l'année où le prix du baril de pétrole a connu un sommet historique. Des données fiscales et démographiques issues de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) ont été utilisées de manière complémentaire. L'analyse développée par l'AUDC porte ainsi sur les années 2006 et 2008.

La cartographie établie met en évidence les principales évolutions constatées entre 1999 et 2008 pour les communes du Pays de Châlons-en-Champagne. Elle permet de territorialiser la vulnérabilité énergétique et de localiser les communes demandant une attention particulière en raison d'une augmentation de leur niveau de vulnérabilité par rapport au logement.

Dans la méthodologie mise en œuvre pour cette analyse, la vulnérabilité d'un ménage a été définie en fonction de la proportion des revenus qu'il utilise pour couvrir ses dépenses induites globalement par le fait d'habiter son logement et en particulier de le chauffer. Ainsi dans le cadre de cette étude, un ménage habitant le Pays de Châlons-en-Champagne est considéré en situation de précarité énergétique lorsqu'il dépense plus de 11% de son revenu disponible en 2006 pour régler sa facture énergétique et 15% en 2008.

¹ LEROUX Bertrand, 2011, « Budget énergétique des ménages, Atlas des territoires vulnérables », 1^{er} novembre 2011, rapport CETE Méditerranée, éd. CERTU, 100 p.

Méthodologie

Les sources de données utilisées :

- *Des données issues de l'étude réalisée par le réseau scientifique et technique du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur la vulnérabilité énergétique des territoires (Leroux Bertrand, 2011, « Budget énergétique des ménages, Atlas des territoires vulnérables », 1^{er} novembre 2011, rapport CETE Méditerranée, éd. CERTU, 100 p.), en se limitant néanmoins à la problématique du coût énergétique des logements.*

Concernant ces données, il convient en particulier de préciser :

- que les hypothèses et les limites de la modélisation retenues dans le cadre de l'étude nationale se reportent donc à la présente étude à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne. Il est préférable ainsi de privilégier les analyses différentielles ou en tendances, plus que les analyses en valeur absolue des résultats issus de la modélisation.
 - que de façon à éviter que l'analyse ne soit biaisée par des estimations de dépenses et de budget qu'un ménage consacre pour son logement trop élevées ou trop faibles, les valeurs extrêmes de la base de données du CERTU ont été retirées. Une analyse statistique de la distribution des valeurs a permis de déterminer qu'il était nécessaire de retirer les informations concernant les 10% de logements les moins dépensiers et les 10% des logements les plus énergivores.
 - que l'accès à ces données s'est fait dans le cadre d'un partenariat avec la Direction Départementale des Territoires de la Marne. Ces travaux ont ainsi vocation à contribuer, à l'échelle du Pays de Châlons-en-Champagne, au dispositif d'Observatoire Départemental de l'Habitat.
 - qu'elles permettent une description de la consommation, la dépense et le budget qu'un ménage consacre pour son logement en 2006. Le fichier utilisé est aussi détaillé pour ce qui concerne le chauffage. Dans le cadre de la production de ces données par le réseau scientifique et technique du Ministère, il a été également établi un scénario de ces dépenses pour l'année 2008².
- *Des données fiscales sur les revenus des ménages fournies par l'INSEE.*
Elles sont issues des déclarations sur l'impôt sur le revenu que les foyers fiscaux renseignent annuellement. Ces données utilisées proviennent ainsi de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Elles sont destinées à présenter une image de la taxation des revenus des années 2006 et 2008. La statistique porte sur l'ensemble des foyers fiscaux taxés (une déclaration compte pour un foyer fiscal).
Les données utilisées portent sur le revenu fiscal qui ne correspond en aucun cas au revenu disponible. En effet, le revenu fiscal est donné avant prélèvement de l'impôt et ne comprend pas les revenus sociaux non déclarés

² Les données 2008 sont une projection des données sur la consommation de 2006 en prenant en compte les variations du prix des énergies de 2008.

(minimas sociaux, prestations familiales, aides au logement...). Le recours à ces données fiscales permet d'apprécier notamment, le niveau de revenu des ménages par commune.

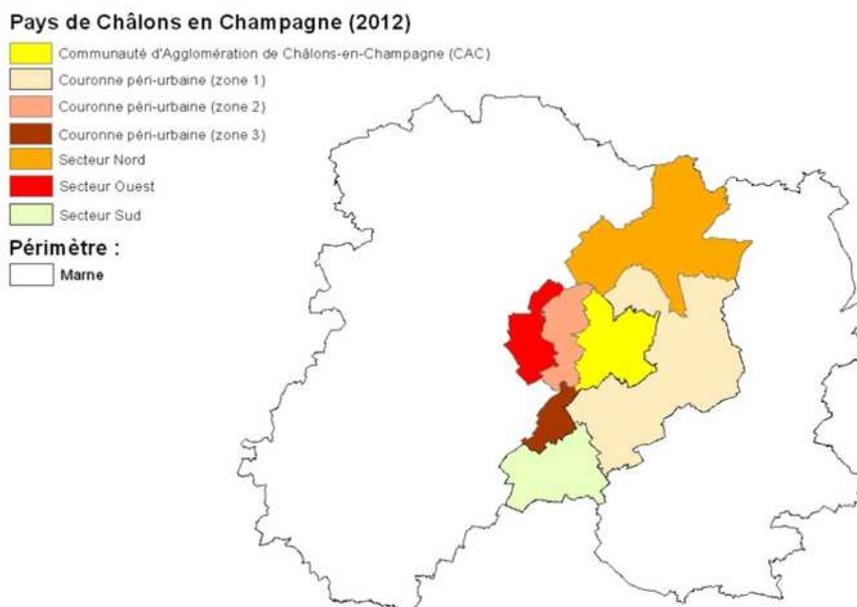
De façon à ce que l'étude ne soit pas biaisée par des revenus trop élevés ou trop faibles, le revenu médian d'un ménage par unité de consommation à l'échelle communale a été retenu comme indicateur de revenus. Pour certaines communes du Pays de Châlons-en-Champagne, cette information n'est pas renseignée pour des raisons de secret statistique. Dans ce cas, le revenu médian des ménages par unité de consommation au niveau du canton a été utilisé.

- *Des données provenant de la base Pégase (acronyme de Pétrole, Électricité, Gaz et Autres Statistiques de l'Énergie) produite par les services du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.*
Elle permet notamment d'apprécier annuellement l'évolution du prix des énergies domestiques (fioul, électricité, charbon, bois...).

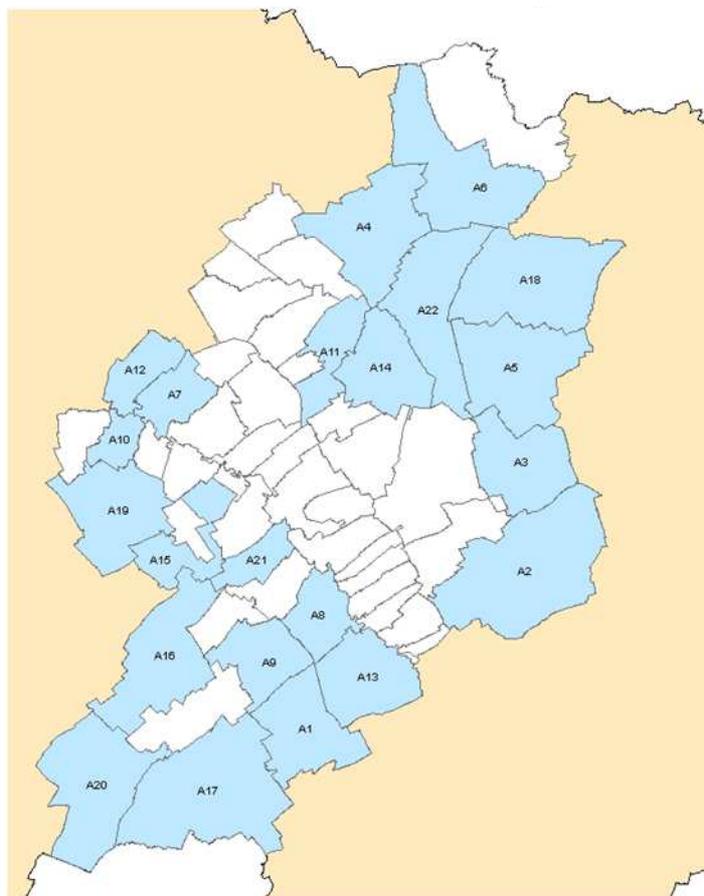
Les territoires d'étude

Le Pays de Châlons-en-Champagne compte 92 communes et a été partagé en différents secteurs :

- Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne (CAC),
- Couronne péri-urbaine elle-même partagée en 3 zones (1, 2, 3),
- Secteur Nord (comprenant les camps militaires de Mourmelon et Suippes),
- Secteur Sud (zone essentiellement rurale),
- Secteur Ouest.



Pour des raisons de fiabilité/pertinence des calculs/résultats avec l'analyse qui a été parallèlement développée en matière de consommation énergétique des ménages en matière de déplacements domicile/travail, il a été nécessaire de réaliser des agrégats de communes (22). Les territoires d'études ont donc été réduits de 92 communes du pays à 56 communes ou groupes de communes. Dans la suite de l'étude, on considérera un agrégat de communes comme une seule et même commune.



- A1: Coupetz, Faux-Vésigneul
- A2: Moivre, Le Fresne, Coupéville, St-Jean-sur-Moivre, Dampierre-sur-Moivre, Francheville
- A3: Poix, Somme-Vesle
- A4: St-Hilaire-le-Grand, Jonchery-sur-Suipe
- A5: St-Remy-sur-Bussy, La-Croix-en-Champagne, Tilloy-et-Bellay
- A6: Ste-Marie-à-Py, Souain-Perthes-lès-Hurlus
- A7: Aigny, Vraux
- A8: Sogny-aux-Moulins, Mairy-sur-Marne
- A9 : Breuvery-sur-Coole, St-Quentin-sur-Coole, Cernon
- A10: Cherville, Jâlons
- A11 : Vadenay, Dampierre-au-Temple
- A12 : Condé-sur-Marne, Isse
- A13 : Togny-aux-Boeufs, Vitry-la-Ville, Cheppes-la-Prairie, St-Martin-aux-Champs
- A14 : Cuperly, La-Cheppe
- A15 : Villers-le-Château, Thibie
- A16: Soudron, Vatry, Cheniers
- A17: Sommesous, Dommartin-Lettrée, Soudé
- A18: Somme-Suipe, Somme-Tourbe, St-Jean-sur-Tourbe, Laval-sur-Tourbe
- A19 : Champigneul Champagne, Pocancy
- A20: Lenharrée, Vassimont-et-Chapelaine, Haussimont, Montépreux
- A21: Coolus, Compertrix
- A22 : Suippes, Bussy-le-Château

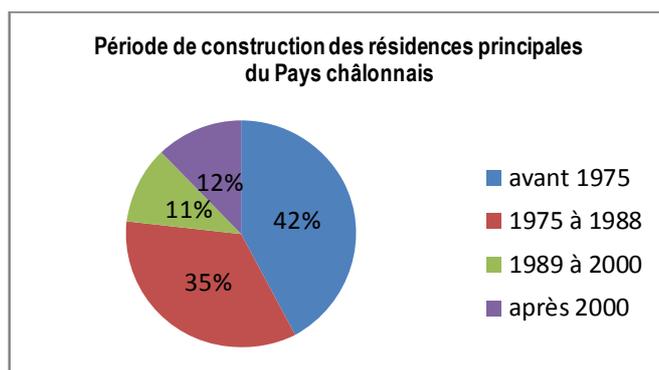
1. Données de cadrage

1.1. Composition du parc de logements du Pays de Châlons-en-Champagne

	Nombre de logements	%
Résidences principales	39 751	92,7%
Logements occasionnels/secondaires	462	1,1%
Logements vacants	2 661	6,2%
Total	42 874	100%

Source : INSEE, RP 2006

1.2. Types de résidences principales



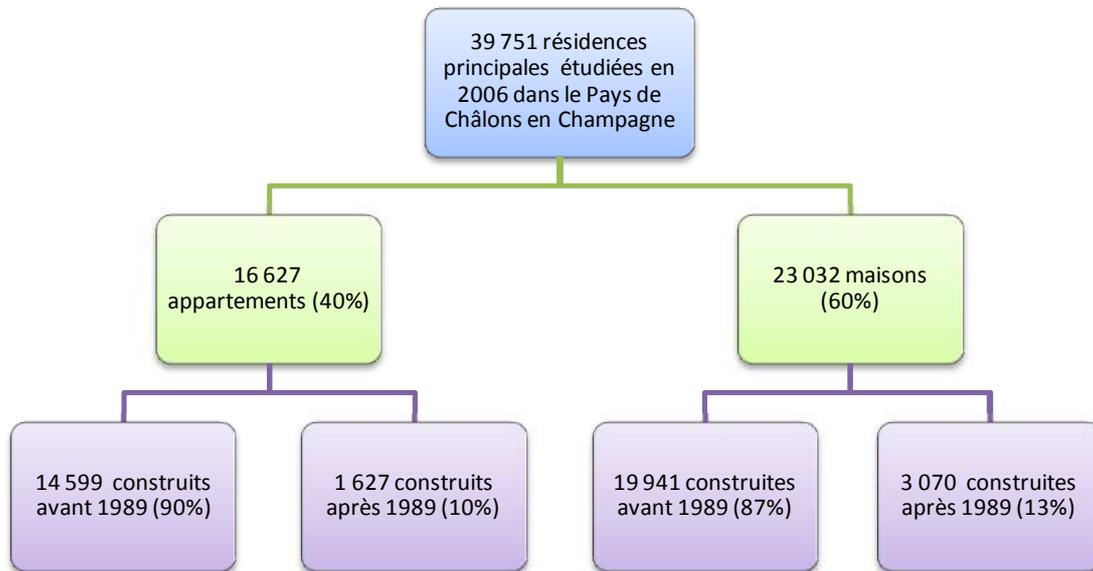
Source : base de données CETE (CERTU), 2006

Une grande partie des logements du Pays a été construite avant les années 1990. En effet, environ 80% des logements du Pays datent d'avant 1989, dont 42% avant 1975.

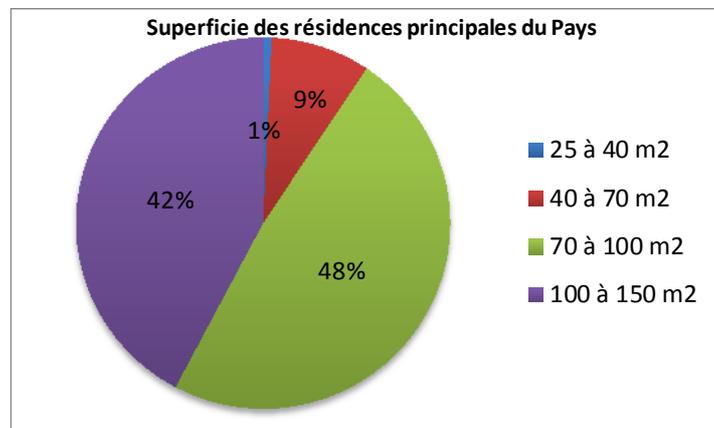
Ces résidences principales sont en majorité des maisons individuelles, construites principalement avant 1989. Quant aux logements collectifs, ils sont pour la plupart construits avant 1989.

On constate ici, que le parc de logements du Pays châlonnais est à 90% composé d'habitations de plus de 70 m², dont 42% en moyenne, de logements de plus de 100 m².

Part de chaque type de résidences principales du Pays et leur ancienneté

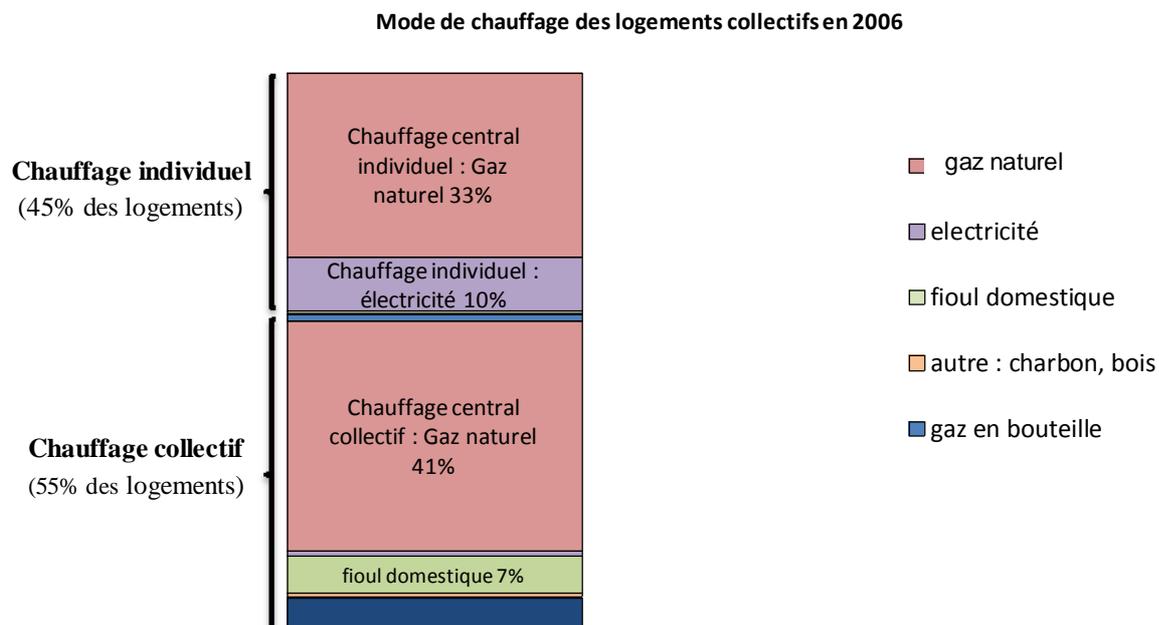


Source : INSEE, RP 2006



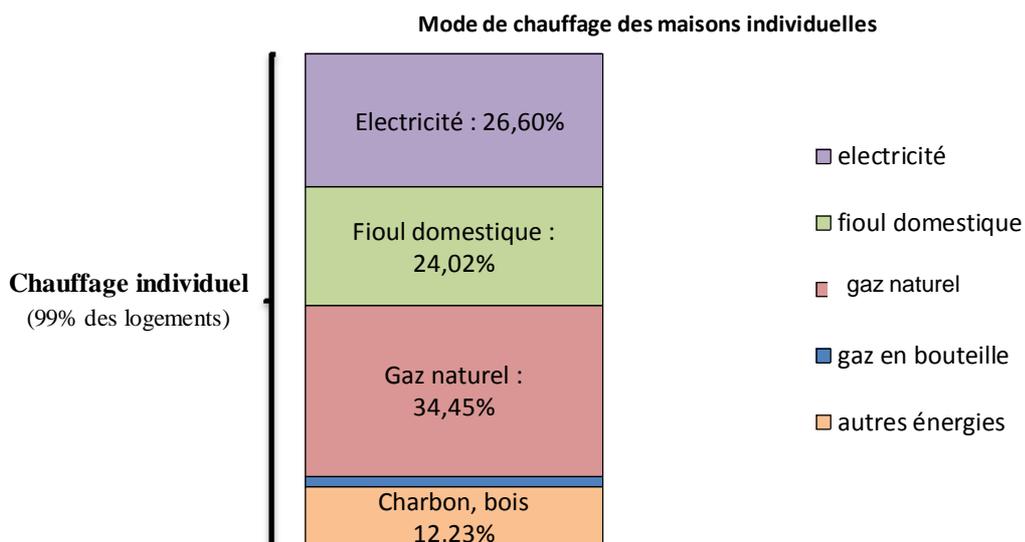
Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires

1.3. Mode de chauffage des résidences principales du Pays châlonnais



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
 Traitement : AUDC

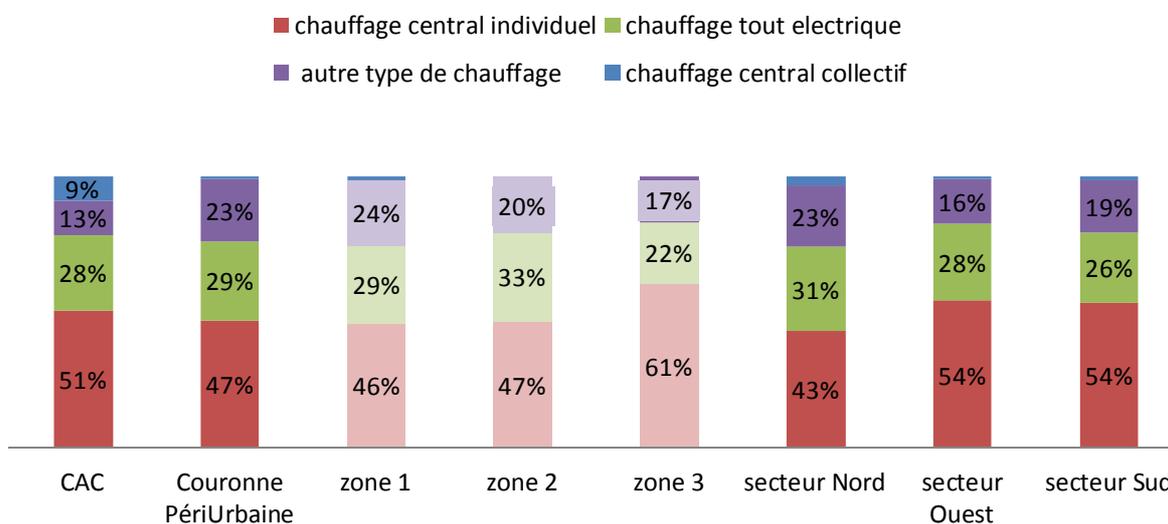
Les logements collectifs sont essentiellement chauffés au gaz naturel, vient ensuite l'électricité. Pour ce qui concerne le type de chauffage principal, ces logements sont majoritairement équipés de chauffages centraux collectifs (concerne 55% des logements collectifs).



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
 Traitement : AUDC

Les logements individuels sont essentiellement chauffés au gaz naturel (34% des logements). Viennent ensuite l'électricité (26%), le fioul domestique (24%) et d'autres moyens de chauffe (12%). Ces logements sont pratiquement tous équipés de chauffages centraux individuels.

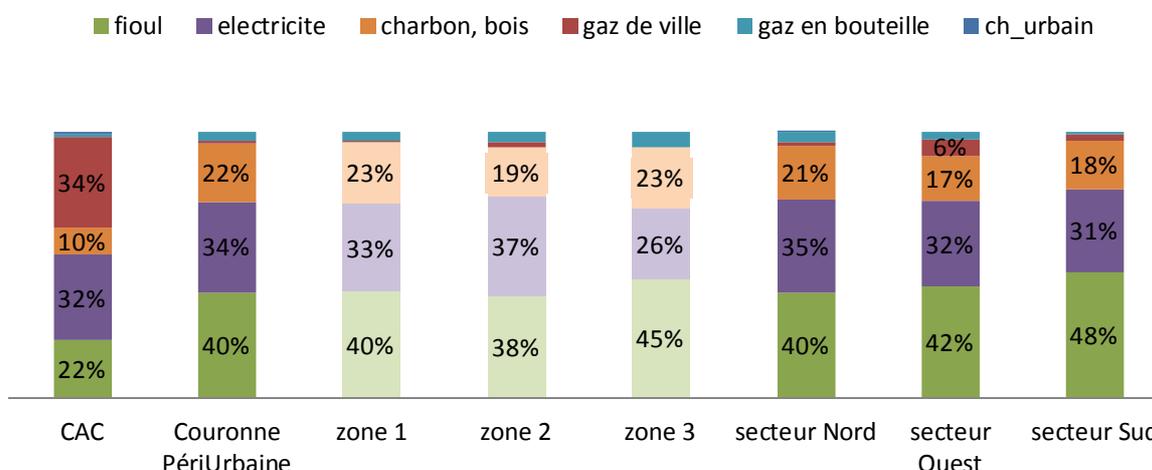
Part du mode de chauffage central utilisé par secteur



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
 Traitement : AUDC

Pour la grande majorité des logements du Pays, le chauffage central individuel reste le principal mode de chauffage du Pays (en moyenne 47% des logements sont équipés dans chauffage individuel), suivi du chauffage tout électrique présent dans 28% des logements du Pays.

Part moyenne des principaux combustibles utilisés par secteur

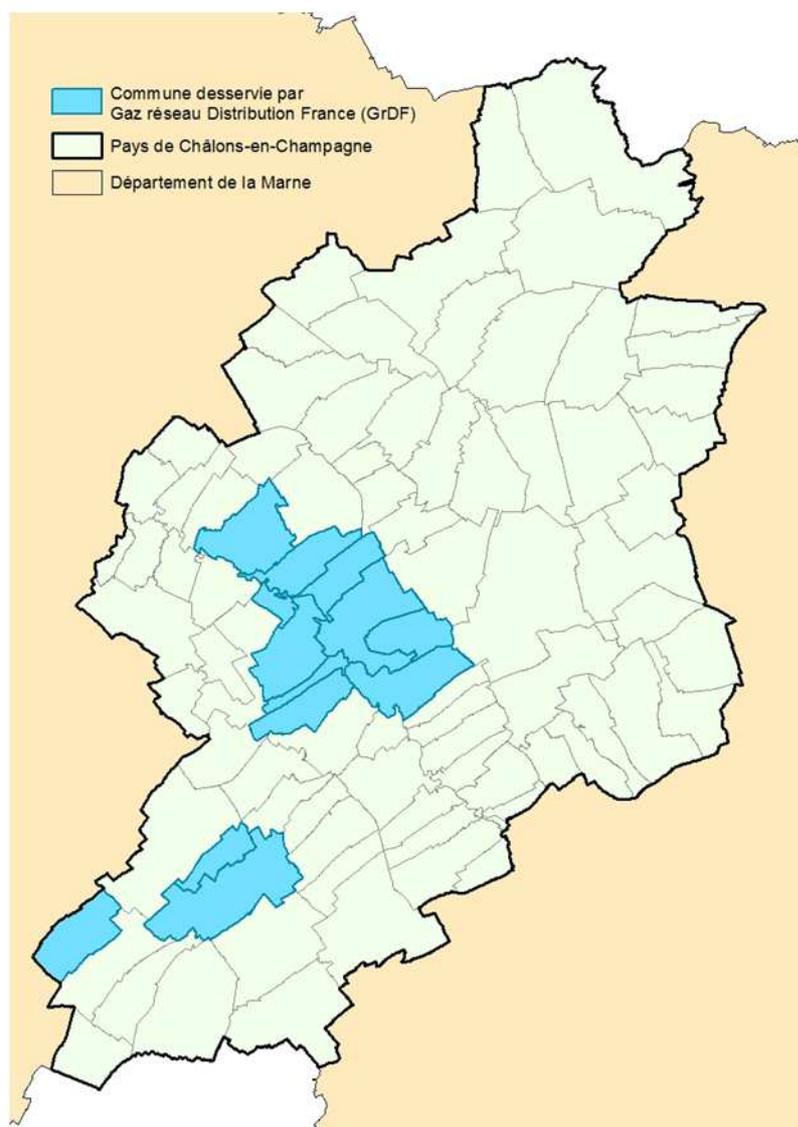


Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
 Traitement : AUDC

Le fioul et l'électricité représentent les principaux combustibles utilisés dans le Pays. En moyenne, les 2 tiers des logements du Pays utilisent l'une de ces énergies, exception faite de la CAC où le gaz naturel est le principal combustible utilisé pour le logement, suivi de l'électricité et du fioul.

Concernant le gaz naturel, seules 14 communes du Pays de Châlons, dont 9 de la CAC, sont desservies par le Gaz réseau Distribution de France (GrDF) d'après les informations communiquées par cette instance à titre uniquement indicatif.

Les communes desservies par le réseau de distribution de gaz naturel



Source : GrDF (d'après les informations communiquées par cette instance à titre uniquement indicatif et constituant une estimation de la possibilité de raccordement d'un local situé en France métropolitaine au réseau de distribution de gaz.)

1.4. Evolution des prix des énergies domestiques

Prix³ nationaux des énergies domestiques en 2006 et 2008 (en €/100 kWh)

	prix 2006	prix 2008	Evolution 2006/2008
électricité	11,78€/100kWh soit 12,27€ en euro 2008	12,1 €/100kwh	-1,4%
fioul domestique	6,51€/100kWh soit 6,79€ en euro 2008	8,36 €/100kWh	+23%
autres	2,1€/100kWh soit 2,19€ en euro 2008	2,57 €/100kWh	+17,3%
gaz naturel	5,29€/100kWh soit 5,52€ en euro 2008	5,92 €/100kWh	+7,2%
chauffage urbain	5,89€/100kWh soit 6,14€ en euro 2008	6,51 €/100kWh	+6%

Source : base de données Pegase 2006 et 2008, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

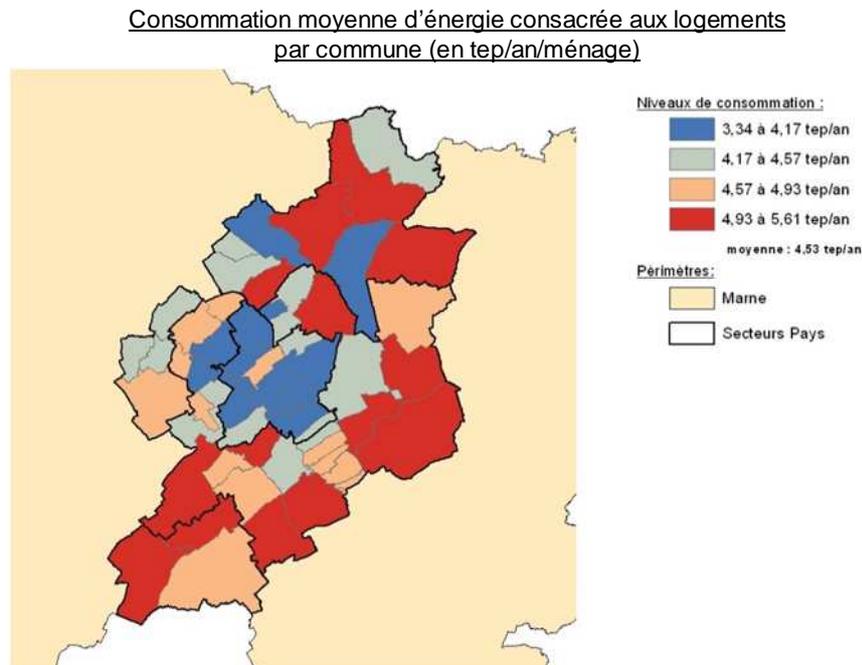
L'électricité et le fioul restent les 2 énergies dont le prix est le plus élevé suivies du gaz naturel. Le charbon et le bois sont les combustibles les moins chers. Si le prix de l'électricité reste stable entre 2006 et 2008, celui du fioul lui, ne fait qu'augmenter. En effet, en 2008, 100 kWh de fioul coûtent pratiquement 2€ plus cher qu'en 2006. On peut constater le même phénomène pour ce qui est d'autres énergies comme le bois et le charbon.

³ Prix en euro constant : 1€ en 2006 équivaut à 1,043€ en 2008

2. Consommation d'énergie des ménages en termes de logement⁴

2.1. Consommation globale en 2006

En 2006, dans 29 communes (ou agrégats), les ménages consomment en moyenne plus de 4,53 tep/an pour leur logement. Plus de la moitié des ménages du Pays est dans ce cas de figure.



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
Traitement : AUDC

On retrouve ces ménages dans la couronne péri-urbaine (57% des ménages les plus énergivores), dans le secteur Nord (29 % des ménages les plus énergivores) et dans le secteur Sud (14 %).

⁴ Point méthodologique

Dans la base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires, est réalisée une estimation, à l'échelle de chaque commune du département, de la consommation énergétique moyenne des ménages pour se loger, c'est-à-dire pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, la cuisson et pour les usages électriques spécifiques (éclairage, électroménager, ...). La consommation des logements est calculée à partir du modèle défini dans le cadre de l'étude nationale, avec comme données d'entrées les caractéristiques du parc de résidences principales de la Marne extraites du fichier détail logement du recensement général de la population de 2006 (données INSEE)¹. Les modélisations des consommations s'appuient ensuite sur la réglementation thermique, et plus particulièrement sur la méthode 3 CL DPE v.15, détaillée dans l'arrêté du 15 septembre 2006 relatifs aux méthodes et procédures applicables au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine. Cette approche ne prend donc pas en compte les éventuels travaux de rénovation sur le bâti existant pouvant largement améliorer sa performance énergétique, ce qui explique en partie la surestimation des consommations et dépenses associées d'énergie domestique dans l'étude.

Pour chaque commune, différentes typologies de résidences principales sont ensuite définies, en fonction des caractéristiques du parc de logements (maison individuelle ou non, catégorie de surface, période d'achèvement de la construction...). Une consommation énergétique unitaire, calculée à partir du modèle, peut être associée à chaque typologie de logement ainsi constituée. La consommation énergétique moyenne des logements sur une commune s'obtient enfin par le calcul de la moyenne pondérée des consommations de chaque typologie de résidences principales présente sur la commune.

Les ménages les moins consommateurs en 2006 ont une consommation comprise entre 3,34 tep et 4,17 tep par an. Ces ménages résident majoritairement au sein de la CAC à 57%.

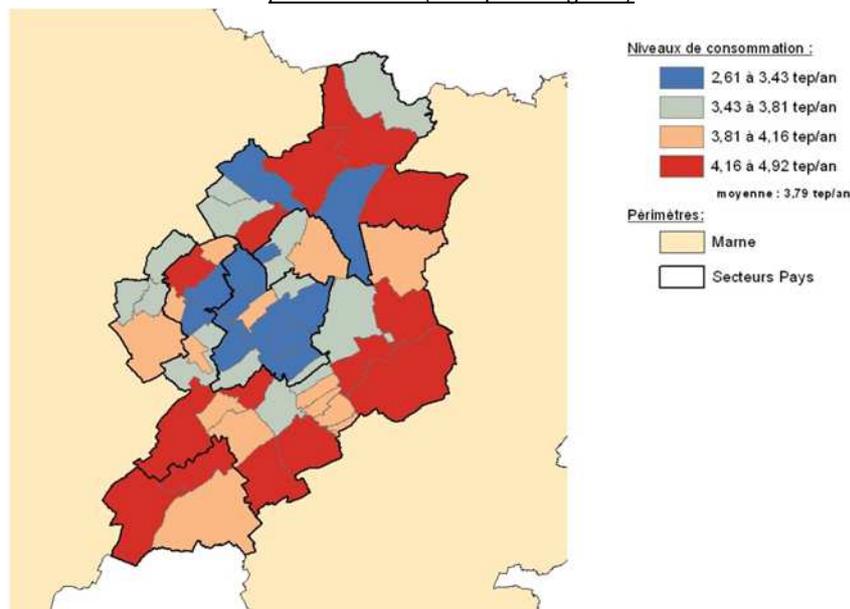
Le chauffage représente en moyenne 72% des dépenses en énergie pour le logement, c'est pourquoi il est intéressant de se focaliser sur celui-ci.

2.2. Consommation en termes de chauffage en 2006

2.2.1. Etat des lieux du Pays Châlonnais en 2006 pour le chauffage

Tout comme pour la consommation totale en 2006, dans 29 communes (ou agrégats), les ménages consomment en moyenne plus de 3,79 tep par an pour se chauffer. Plus de la moitié des ménages du Pays sont ainsi concernés. Leur consommation varie de 3,79 tep à 4,92 tep par ménage et par an.

Consommation d'énergies en 2006 consacrée au chauffage
par commune (en tep/ménage/an)



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
Traitement : AUDC

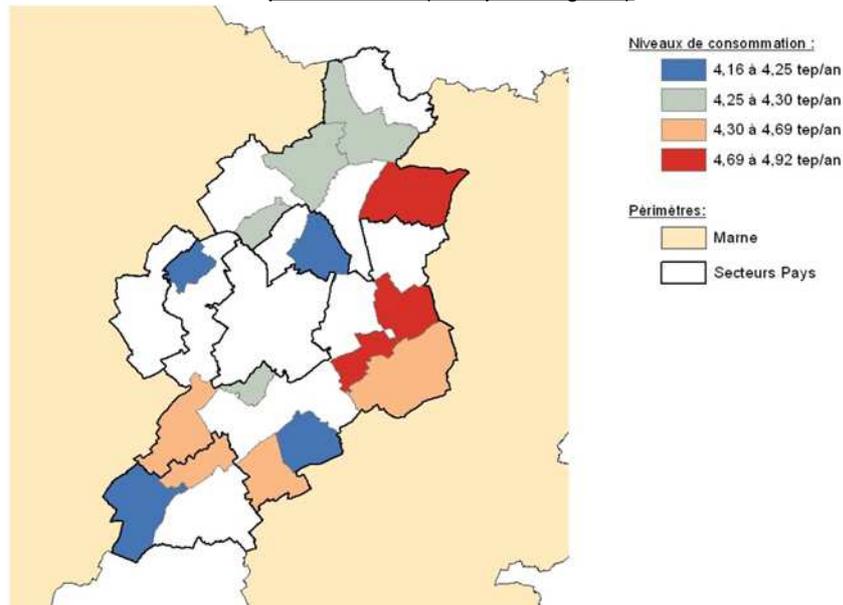
Ces communes (ou agrégats) se caractérisent par :

- des logements construits avant les années 1990 (80% des logements concernés).
- une préférence pour le chauffage individuel, qui est le premier type de chauffage principal utilisé par ces communes (50% en moyenne de ces logements sont équipés d'un chauffage central individuel).
- une part plus importante d'utilisation du fioul comme combustible principal (45% des logements), suivi de l'électricité (30% des logements).
- des logements essentiellement individuels dont la surface dépasse les plus souvent les 70 m².

2.2.2. Les territoires aux ménages dont les logements les plus énergivores en 2006 pour le chauffage

Les communes aux ménages les plus énergivores en termes de logement, présentent une consommation supérieure à 4 tep par an et par ménage. On retrouve ces ménages dans la couronne péri-urbaine (57% des ménages les plus énergivores), dans le secteur Nord (29 % des ménages les plus énergivores) et dans le secteur Sud (14%).

Consommation les plus élevées en 2006 consacrées au chauffage
par commune (en tep/ménage/an)



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
Traitement : AUDC

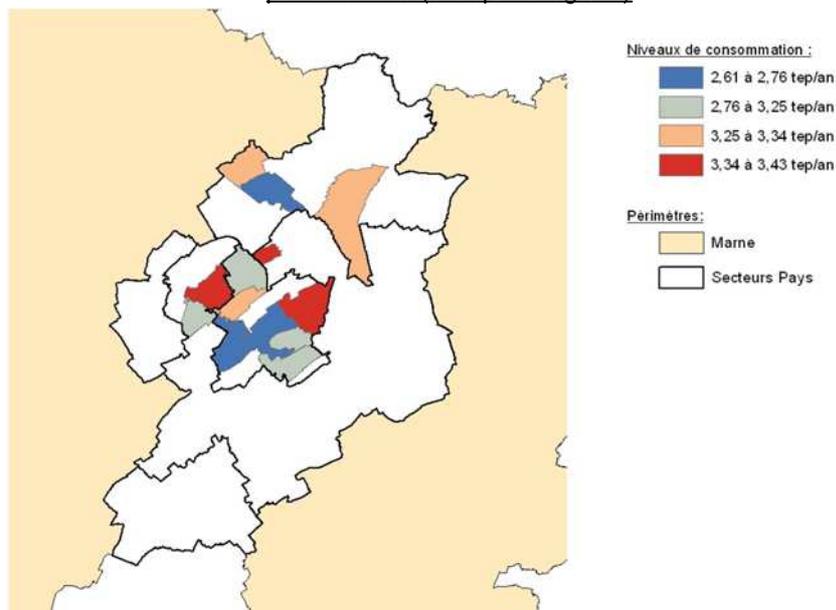
La majorité de ces logements ont été construits avant les années 1990 et où :

- le chauffage central individuel représente la part la plus importante du type de chauffage utilisé (ce mode de chauffage concerne en moyenne 49% de ses logements les plus consommateurs).
- les logements utilisent essentiellement du fioul domestique (43% de ces logements contre 37% en moyenne pour le Pays), suivi de l'électricité (combustible présent dans 28% de ces logements) et du charbon, bois (combustibles présent dans 26% de ces logements contre 19% en moyenne pour le Pays).
- 90% de ces logements ont une superficie supérieure à 70 m² et sont pour l'essentiel des logements individuels occupés par leur propriétaire.

2.2.3. Les territoires aux ménages dont les logements sont les moins énergivores en 2006 pour le chauffage

Les ménages les moins consommateurs en 2006 ont une consommation comprise entre 2,61 tep et 3,43 tep par an. Ces ménages résident majoritairement au sein de la CAC à 57% et à 21% au sein de la couronne péri-urbaine, tout comme pour le secteur Nord.

Consommation les moins élevées en 2006 consacrées au chauffage par commune (en tep/ménage/an)



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
Traitement : AUDC

Ces communes (ou agrégats) se caractérisent généralement par :

- des logements construits avant les années 1990,
- l'électricité comme combustible le plus utilisé pour ces logements (en moyenne 37% de ces logements utilisent l'électricité comme combustible principal).

Les logements de la CAC utilisent également beaucoup le gaz naturel (39% des logements de la CAC les moins dépensiers utilisent le gaz naturel comme combustible principal)⁵.

Quant aux ménages résidant dans le secteur Nord et la couronne péri-urbaine, ils ont recours également au fioul (37% de ces logements au sein du secteur Nord et 32% des logements de la couronne utilisent le fioul comme combustible).

- des logements à 83% individuels et dont la superficie dépasse les 70 m².

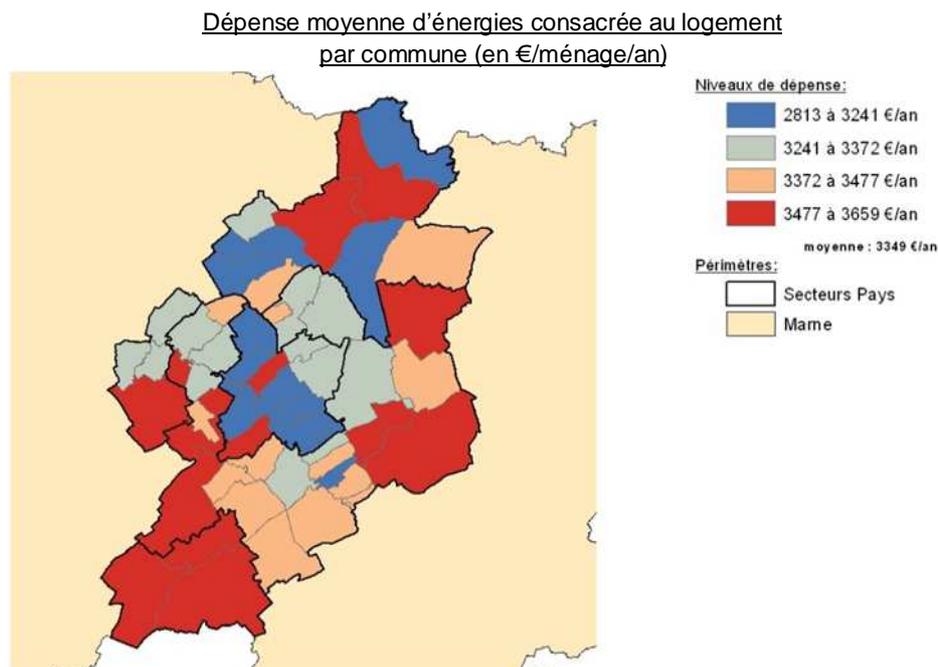
⁵ Cf. cartographie des communes desservies par le réseau de distribution de gaz naturel située à la page 12.

3. Dépense d'énergie des ménages en termes de logement

3.1. Etat des lieux du Pays châlonnais en 2006

3.1.1. Dépense globale due au logement en 2006

En 2006, dans 32 communes (ou agrégats), les ménages dépensent en moyenne plus de 3 349 € par an pour leur logement. Plus de la moitié des ménages du Pays est dans ce cas de figure.



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
Traitement : AUDC

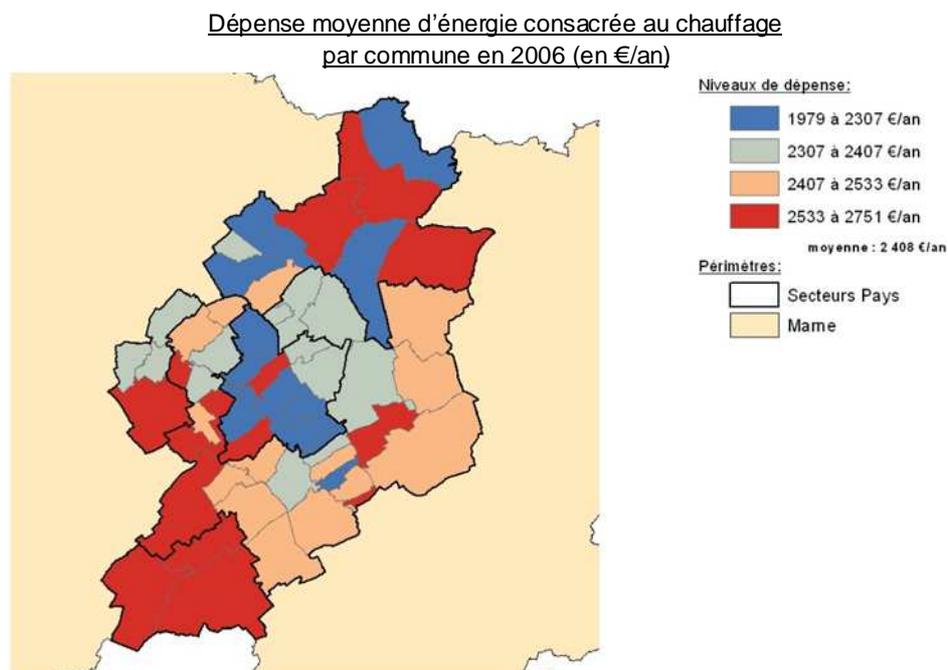
Les communes aux ménages les plus dépensiers en termes d'énergie pour le logement, présentent une facture supérieure à 3 477 € par an et par ménage. On retrouve principalement ces ménages, dans la couronne péri-urbaine (43% des ménages les plus dépensiers) et dans le secteur Sud (21 % des ménages les plus dépensiers).

Les ménages les moins dépensiers en 2006, ont une facture comprise entre 2 813 € et 3 241 € par an. Ces ménages résident pour la moitié au sein de la CAC et pour 1 tiers au sein du secteur Nord.

3.1.2. Dépense de chauffage en 2006

a) Etat des lieux du Pays châlonnais en 2006 pour le chauffage

En 2006, dans 28 communes (ou agrégats), les ménages dépensent en moyenne plus de 2 408 € par an pour se chauffer. Leur dépense varie de 1 979 € à 2 751 € par ménage et par an.



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
Traitement : AUDC

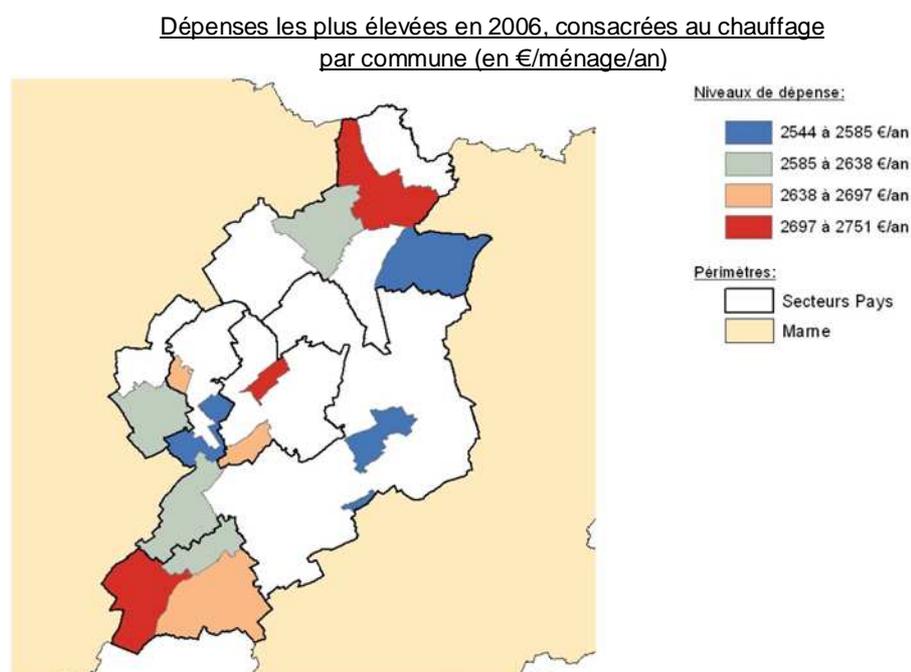
On retrouve le plus souvent ces ménages dans des communes (ou agrégats) où :

- plus de 80% des logements ont été construits avant les années 1990.
- le chauffage individuel est le premier type de chauffage principal utilisé (60% en moyenne de ces logements sont équipés d'un chauffage central individuel).
- Les principaux combustibles utilisés sont le fioul (45% des logements) et l'électricité (26% des logements). On constate que la moitié des logements de la CAC utilisent le gaz naturel comme combustible principal. Pour mémoire, seules 9 des 14 communes du Pays de Châlons sont desservies par le réseau de distribution en gaz naturel⁶.
- les logements sont pour l'essentiel individuels mesurant au moins 70 m² de surface.

⁶ Cf. cartographie des communes desservies par le réseau de distribution de gaz naturel située à la page 12.

b) Les territoires aux ménages dont les logements sont les plus dépensiers en 2006 pour le chauffage

Il s'agit de territoires dans lesquelles les ménages présentent globalement une facture supérieure à 2 690 € par an et par ménage. On retrouve ces ménages pour un tiers dans la couronne péri-urbaine. Le restant se situe dans la CAC, le secteur Nord et le secteur Sud.



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
Traitement : AUDC

Ces communes (ou agrégats) se caractérisent essentiellement par :

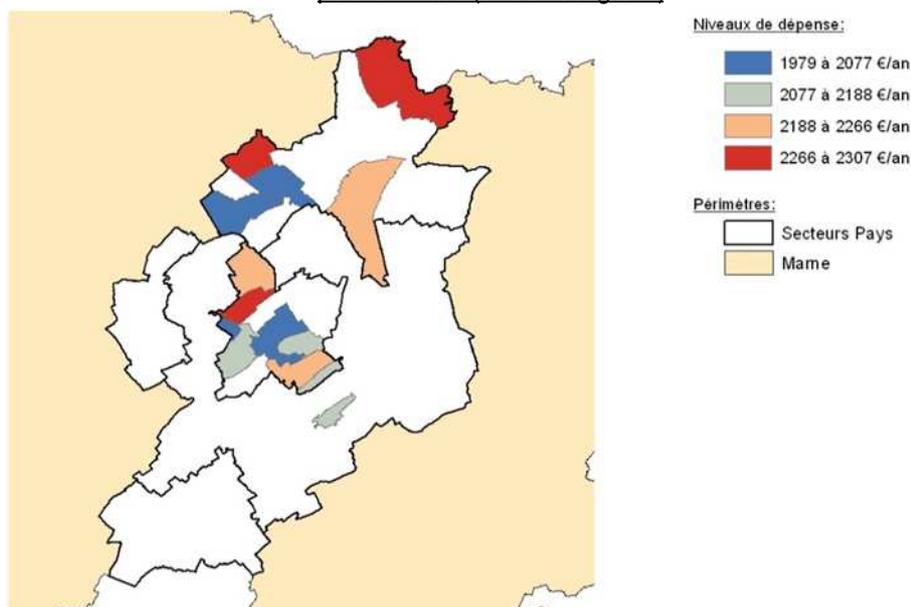
- des logements construits avant les années 1990.
- une part d'utilisation la plus importante du chauffage central individuel comme mode de chauffage principal⁷.
- des logements utilisant essentiellement du fioul domestique (45% de ces logements contre seulement 37% des logements en moyenne pour le Pays), suivi de l'électricité (combustible présent dans 26% de ces logements). Exception faite de la CAC où la moitié des ménages concernés utilise le gaz naturel comme combustible principale.
- des logements essentiellement individuels, ayant une superficie supérieure à 70 m².

⁷ Ce mode de chauffage concerne en moyenne 60% de ces logements les plus consommateurs alors que la moyenne pour le Pays dépasse les 95%.

c) Les territoires aux ménages dont les logements sont les moins dépensiers en 2006 pour le chauffage

Les ménages les moins dépensiers en 2006, ont une dépense comprise entre 1 979 € par an et 2 307 € par an. Ces ménages résident majoritairement au sein de la CAC à 57% et à 29% au sein du secteur Nord.

Dépenses les moins élevées en 2006, consacrées au chauffage par commune (en €/ménage/an)



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
Traitement : AUDC

On retrouve ces ménages dans des communes (ou agrégats) où :

- les logements ont pour la majorité été construits avant les années 1990.
- l'électricité est dans ce cas, le combustible le plus utilisé (en moyenne 35% de ces logements utilisent l'électricité comme combustible principal).

Les logements de la CAC utilisent également beaucoup le gaz naturel (39% des logements de la CAC les moins dépensiers utilisent ce combustible).

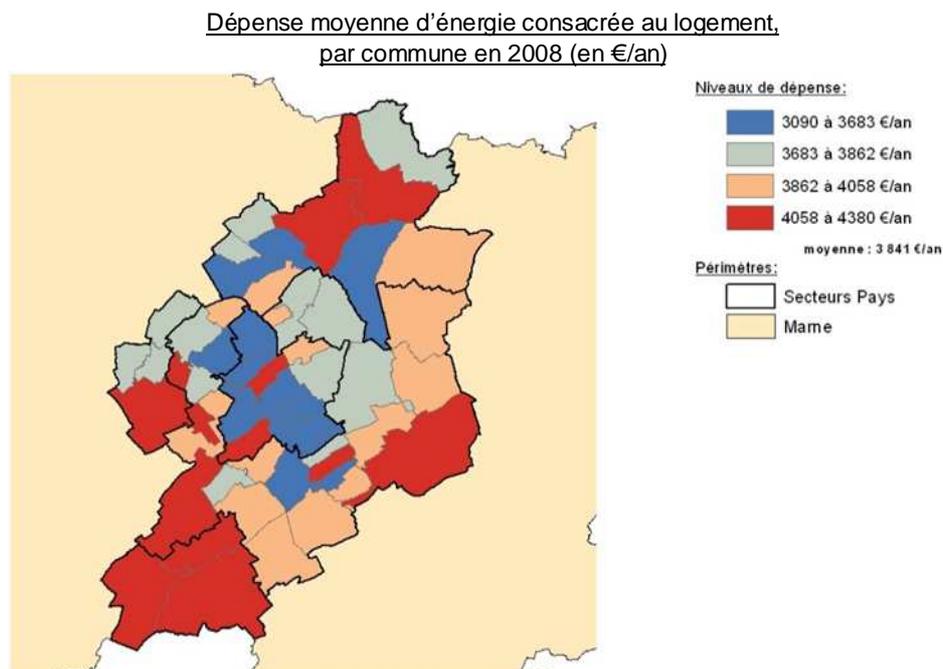
Le secteur Nord et la couronne péri-urbaine quant à eux, utilisent également beaucoup le fioul (29% de ces logements au sein du secteur Nord et 35% des logements de la couronne utilisent le fioul comme combustible).

- Les logements les moins consommateurs d'énergie sont à 90%, des logements individuels et dont la superficie dépassent les 70 m².

3.2. Etat des lieux du Pays châlonnais en 2008

3.2.1. Dépense en termes de logements en 2008

En 2008, dans 31 communes (ou agrégats) les ménages dépensent en moyenne plus de 3 840 €/an pour leur logement, ce qui représente plus de la moitié des ménages du Pays.



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
Traitement : AUDC

Les communes aux ménages les plus dépensiers en termes de logement, présentent une dépense supérieure à 4 058 € par an et par ménage. On retrouve principalement ces ménages, dans la couronne péri-urbaine (29% des ménages les plus dépensiers) et dans le secteur Sud (21 % des ménages les plus dépensiers).

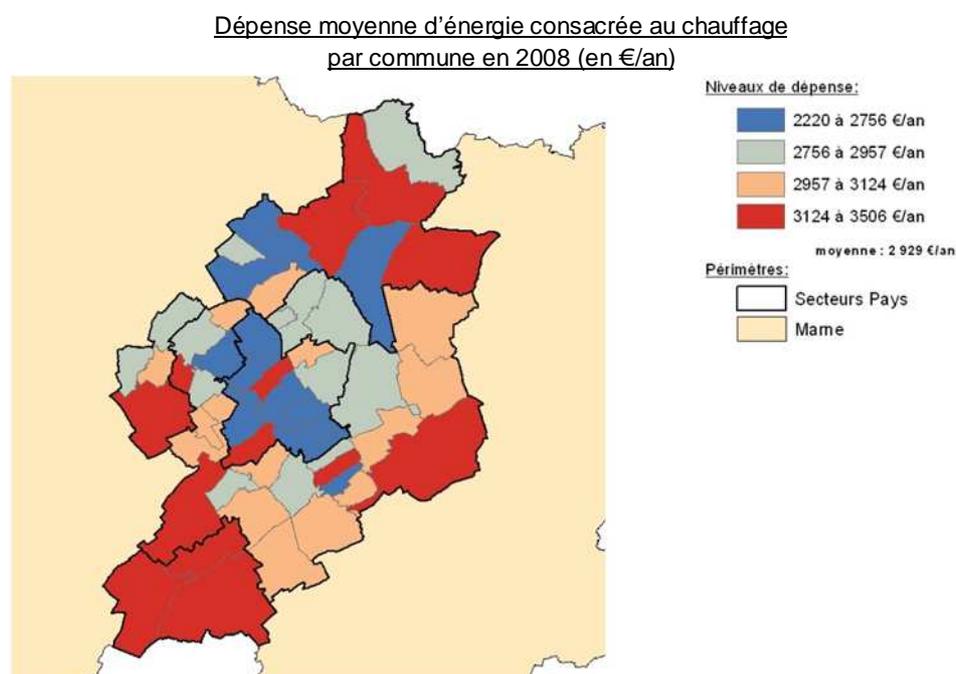
Les ménages les moins dépensiers en 2006, ont une dépense comprise entre 3 090 € et 3 683 € par an. Ces ménages résident pour la moitié au sein de la CAC et pour 35% au sein du secteur Nord.

3.2.2. Dépense en terme de chauffage en 2008

Pour mémoire, les données 2008 fournies par le CERTU sont une projection des données relatives à la situation 2006 sur la consommation calculée par ses soins en tenant compte du pic historique des prix du baril de pétrole de 2008. Depuis, les cours ont oscillé en dessous de cette valeur plafond.

a) Etat des lieux du Pays châlonnais en 2008 pour le chauffage

En 2008, dans 30 communes (ou agrégats) les ménages dépensent en moyenne plus de 2 929 € par an pour se chauffer. La moitié des ménages du Pays est dans ce cas de figure. Leur dépense varie de 2 929 € à 3 506 € par ménage et par an.



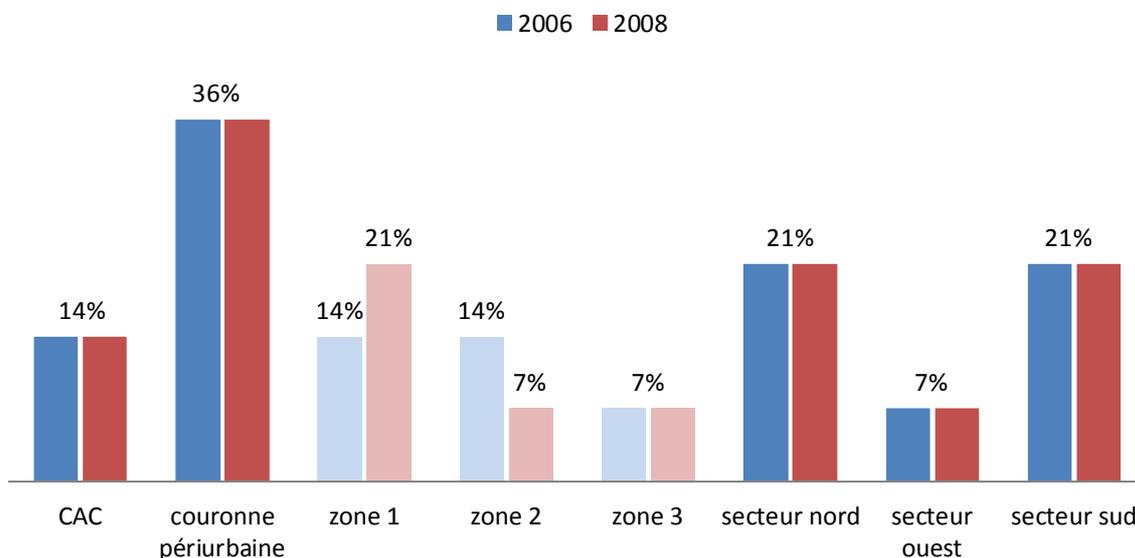
Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
Traitement : AUDC

Ces communes (ou agrégats) se caractérisant plutôt par :

- des logements construits à 80% avant les années 1990.
- un chauffage individuel comme premier mode de chauffage utilisé par ces communes (60% en moyenne de ces logements sont équipés d'un chauffage central individuel).
- le fioul (45% de ces logements) et l'électricité (26% des logements concernés), comme principaux combustibles utilisés par ces communes. On constate néanmoins, que la moitié des logements de la CAC utilise le gaz naturel comme combustible principal.
- des logements essentiellement individuels mesurant au minimum 70 m² de surface.

b) Les territoires aux ménages dont les logements sont les plus dépensiers en 2008 pour le chauffage

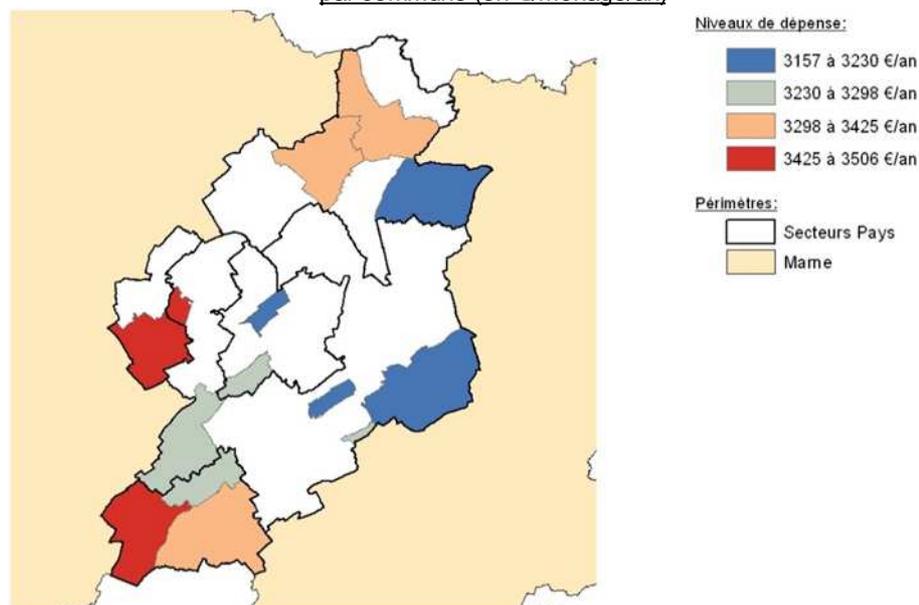
Evolution de la repartition des communes présentant une dépense financière élevée pour le chauffage



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
 Traitement : AUDC

Les communes aux ménages les plus dépensiers en termes de logement, présentent une facture supérieure à 3 157 € par an et par ménage. On retrouve ces ménages pour 1 tiers dans la couronne péri-urbaine suivie des secteurs Nord et Sud.

Dépenses les plus élevées en 2008, consacrées au chauffage par commune (en €/ménage/an)



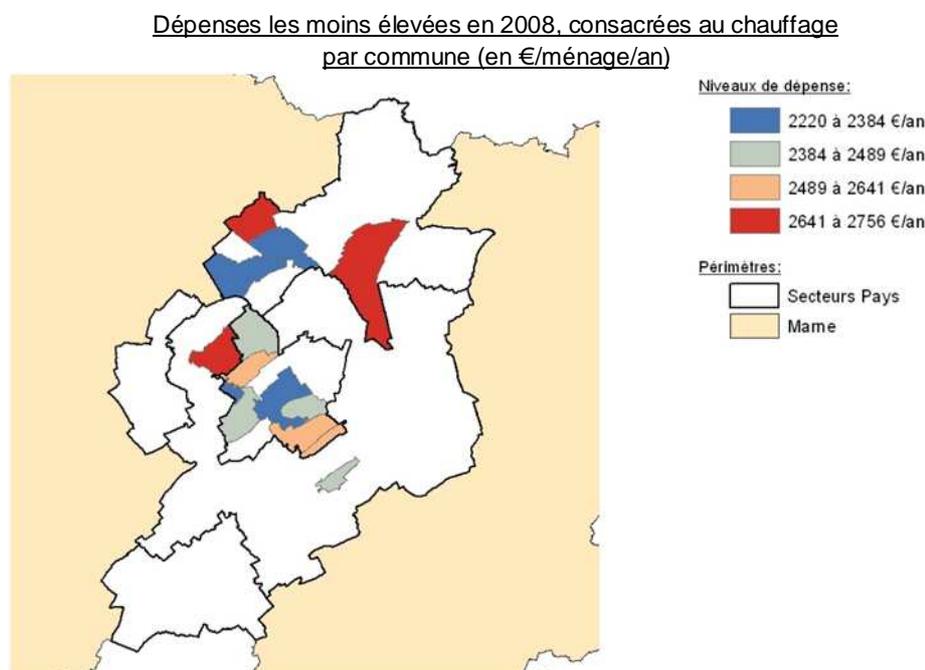
Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
 Traitement : AUDC

Ils habitent des communes (ou agrégats) où :

- la majorité des logements a été construite avant les années 1990 (dont 54% construits avant 1975).
- le chauffage central individuel est le principal mode de chauffage utilisé⁸.
- les logements utilisent essentiellement du fioul domestique (46% de ces logements contre 37% en moyenne pour le Pays), suivi de l'électricité (combustible présent dans 25% de ces logements) comme combustible principal. Exception faite de la CAC, où la moitié des ménages concernés utilise le gaz naturel comme combustible principal.
- plus de 90% des logements ont une superficie supérieure à 70 m² et sont pour l'essentiel des logements individuels.

c) Les territoires aux ménages les moins dépensiers en 2008 pour le chauffage

Les ménages les moins dépensiers en 2008, ont une facture comprise entre 2 220 € et 2 756 € par an. Ces ménages résident majoritairement au sein de la CAC à 57% et à 21% au sein du secteur Nord.



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
Traitement : AUDC

⁸ Ce mode de chauffage concerne en moyenne 61% de ces logements les plus consommateurs contre 95% en moyenne pour le Pays.

Ces communes (ou agrégats) se caractérisent plutôt par :

- des logements construits majoritairement avant les années 1990,
- l'électricité comme combustible le plus utilisé pour ces logements (en moyenne 38% de ces logements utilisent l'électricité comme combustible principal).
Les logements de la CAC ont recours également beaucoup au gaz naturel (39% des logements les moins dépensiers y utilisent ce combustible).
Le secteur Nord et la couronne péri-urbaine quant à eux, utilisent également le fioul (34% de ces logements au sein du secteur Nord et 25% des logements de la couronne utilisent le fioul comme combustible)
- des logements essentiellement individuels et dont la superficie dépasse les 70 m².

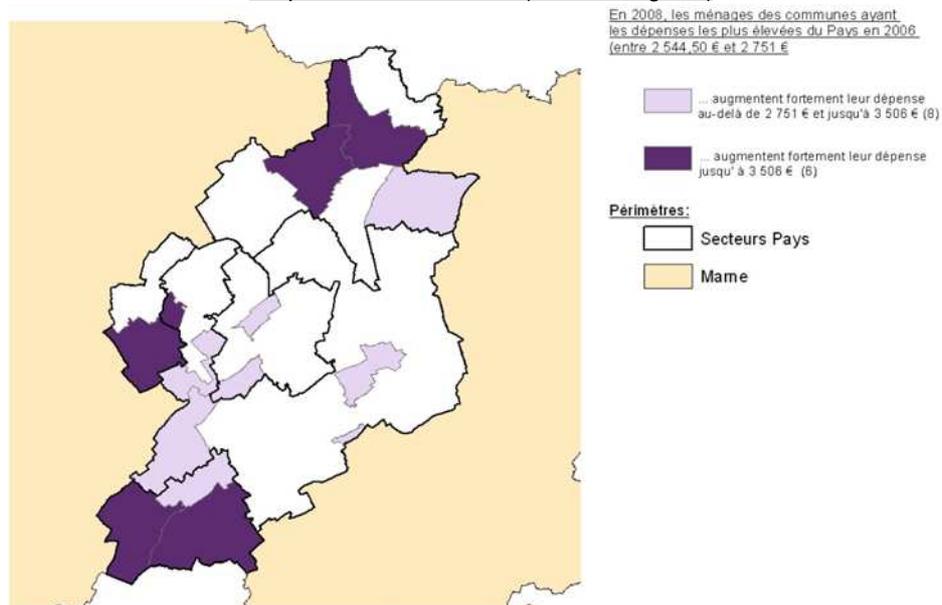
3.3. Evolutions des dépenses consacrées au chauffage entre 2006 et 2008

Avec un prix des énergies qui augmente entre 2006 et 2008 (+10% en moyenne en 20 ans) et une consommation qui reste identique à celle de 2006, on constate que dans les communes du Pays sans exception, les ménages ont vu augmenter leurs dépenses consacrées au chauffage (+23% en moyenne).

3.3.1. Evolution en 2008 de la situation des ménages dont les logements sont les plus dépensiers en 2006

En 2006, parmi ces communes, un ménage dépensait au maximum 2 751 € par an pour se chauffer. Alors qu'en 2008, la dépense moyenne consacrée au chauffage est 1,2 fois plus élevée qu'en 2006.

Situation des communes en 2008, comparée à l'évolution des dépenses en chauffage
les plus élevées en 2006 (en €/ménage/an)



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
Traitement : AUDC

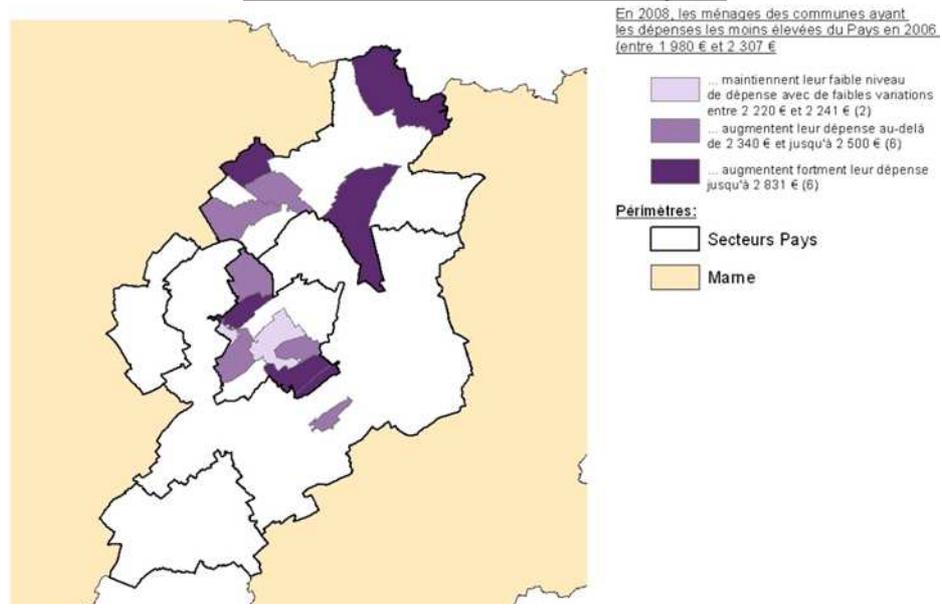
Parmi celles-ci :

- Dans 8 communes (ou agrégats), les ménages ont vu leur dépense fortement augmenter, dépassant le maximum de 2006. En 2008, cette dépense est comprise entre 2 751 € et 3 300 € par an et par ménage (+23% d'augmentation en moyenne pour ces communes).
- Dans 6 communes (ou agrégats), les ménages dépensent jusqu'à 3 500 € par an. (+28% en moyenne pour ces communes). Champigneul-Champagne et Pocancy atteignent jusqu'à 32% d'augmentation entre 2006 et 2008.

3.3.2. Evolution en 2008 de la situation des ménages dont les logements sont les moins dépensiers en 2006

En 2006, parmi ces communes, un ménage dépensait au maximum 2 300 € par an pour se chauffer. Alors qu'en 2008, la dépense moyenne consacrée au chauffage prend 9% entre 2006 et 2008.

Situation des communes en 2008, comparée à l'évolution des dépenses en chauffage les moins élevées en 2006 (en €/ménage/an)



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
Traitement : AUDC

Parmi celles-ci :

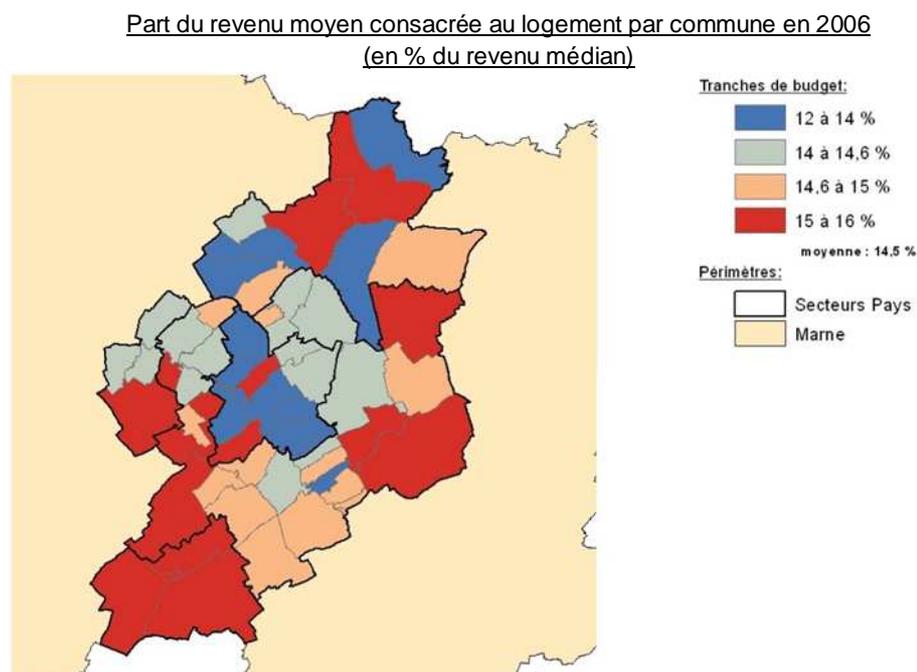
- Pour Châlons-en-Champagne et Saint-Gibrien (ou agrégats), les ménages ont maintenu leur bas niveau de dépense avec de faibles variations, entre 2 220 € et 2 241 €/an/ménage (+12.5 % d'augmentation en moyenne)
- Dans 6 communes (ou agrégats), les ménages ont vu leur dépense fortement augmenter, dépassant le maximum de 2006. En 2008, cette dépense est maintenant comprise entre 2 340 €/an et 2 500 €/an/ménage (+15% d'augmentation en moyenne pour ces communes).
- Dans 4 communes (ou agrégats), les ménages dépensent jusqu'à 2 831 € /an. (+19% en moyenne pour ces communes) Suippes et Bussy-le-Château atteignent jusqu'à 24% d'augmentation entre 2006 et 2008.

4. Part du revenu consacrée au logement

4.1. Etat des lieux du Pays châlonnais en 2006

4.1.1. Part du revenu dédiée globalement au logement

En 2006, dans 27 communes (ou agrégats) les ménages consacrent en moyenne plus de 14,5% de leur revenu pour leur logement.



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
Traitement : AUDC

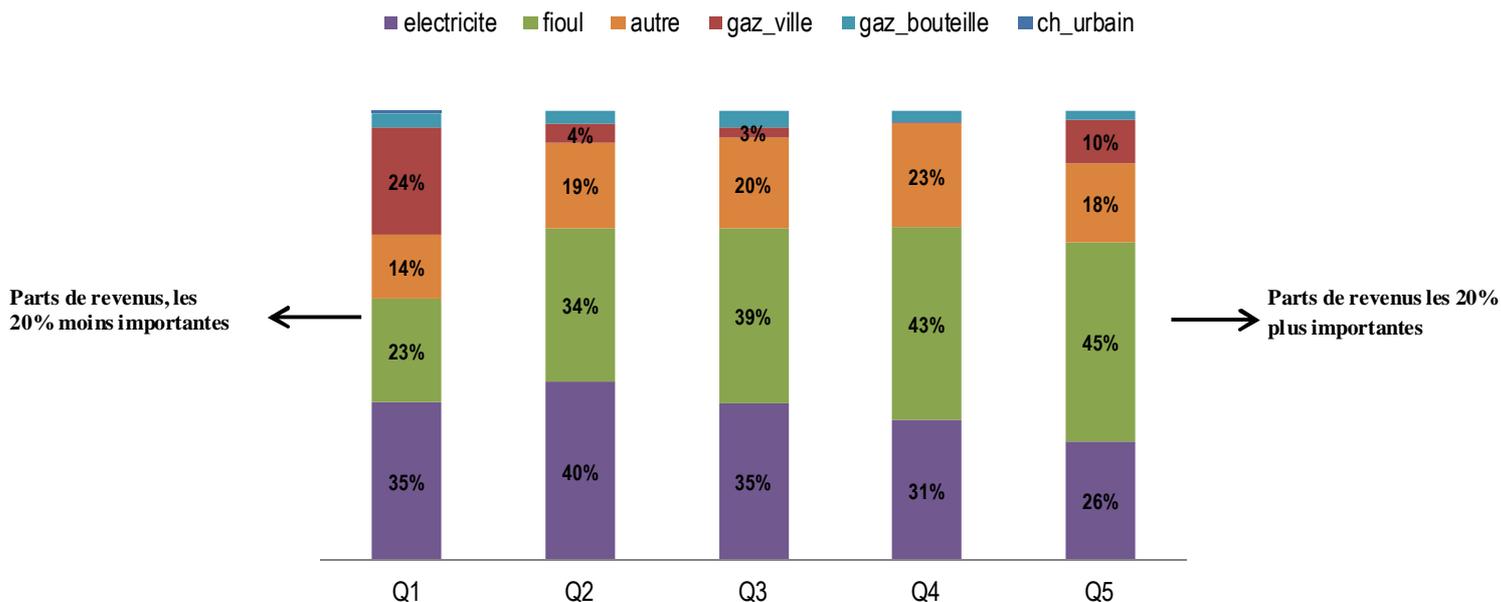
Les communes aux ménages les plus énergivores en termes de logement, présentent une part supérieure à 15% par an et par ménage. On retrouve principalement ces ménages dans la couronne péri-urbaine (29% des ménages les plus dépensiers) et dans le secteur Sud (21% des ménages les plus dépensiers).

Les ménages les moins dépensiers en 2006 consacrent entre 12% par an et 14% de leur revenu. Ces ménages résident pour la moitié au sein de la CAC et pour 35% au sein du secteur Nord.

4.1.2. Part du revenu en terme de chauffage de 2006

En 2006, dans 27 communes (ou agrégats), les ménages consacrent en moyenne plus de 10,5 % de leurs revenus par an pour se chauffer ; ce qui concerne la moitié des ménages du Pays. Le poids du chauffage dans le budget de ces ménages varie de 10,5% à 12% par an.

Répartition de la part de combustibles principaux utilisés en fonction du budget consacré à leur achat



Source : base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
 Traitement : AUDC

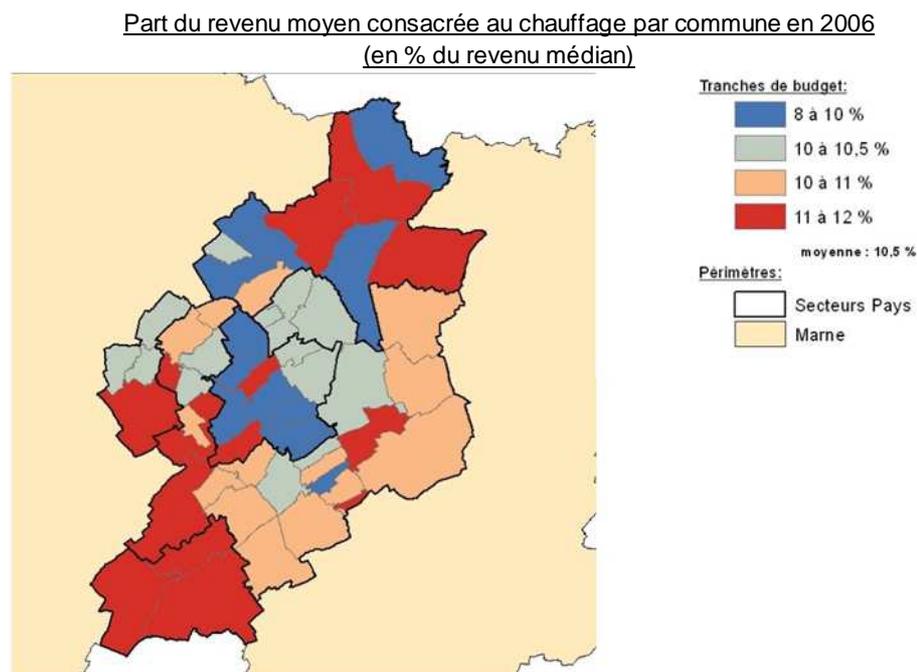
(Q1 représente la part d'utilisation de chaque combustible pour les budgets les 20% les moins élevés et Q5 celles des budgets les 20% les plus élevés).

Alors que l'on pourrait croire que le type d'énergie utilisé influe de façon importante sur la part de revenu d'un ménage consacré au chauffage, on se rend compte ici que ce n'est pas le cas. En effet, en 2006, sachant que le prix de l'électricité est plus important que celui du fioul, les ménages disposant des revenus les moins élevés utilisent le plus souvent l'électricité comme combustible principal, tandis que les ménages ayant les plus aisés vont plus souvent utiliser le fioul.

Si on regarde de plus près, cette différence de budget est surtout liée à une consommation plus importante en énergie pour le chauffage des ménages les moins favorisés touchés. On note en 2006 que le niveau de consommation moyen des ménages les 20% les moins aisés est 1,3 fois plus élevé que celui des plus favorisés. Ceci s'explique en grande partie du fait de l'ancienneté du logement. On remarque que les ménages aux budgets chauffage les plus élevés résident pour une part plus

importante dans des logements construits avant 1975. Notons que la loi de réglementation thermique de 1974 mise en place suite au premier choc pétrolier installe une réglementation sur l'isolation du logement visant à réduire la consommation en énergie de 25%.

En 2006, dans 27 communes (ou agrégats) les ménages consacrent en moyenne plus de 10,5 % de leur revenu par an pour se chauffer ; ce qui concerne la moitié des ménages du Pays. Leur part varie de 10,5 % à 12 % par ménage et par an.



Sources :

- revenus fiscaux des ménages 2006, INSEE/DGI
- base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires

Traitement : AUDC

On retrouve ces ménages au sein de communes (ou agrégats) où :

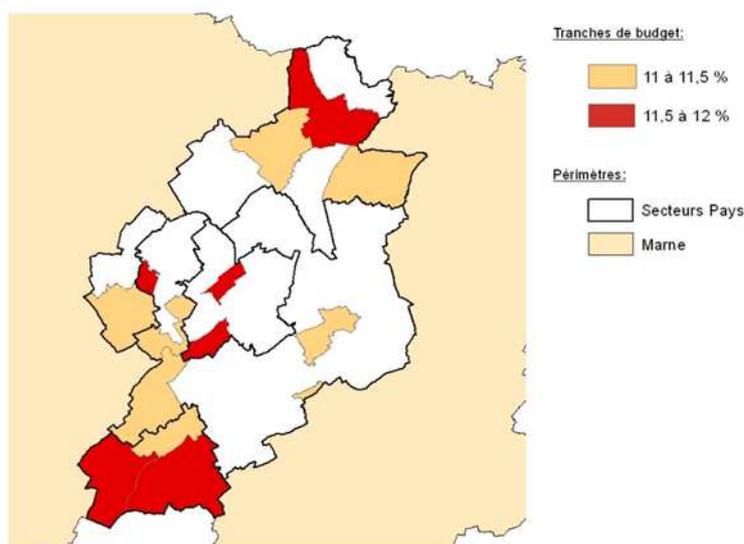
- plus de 80% des logements ont été construits avant les années 1990.
- le chauffage individuel est le premier type de chauffage principal utilisé (60% en moyenne de ces logements sont équipés d'un chauffage central individuel).
- Les principaux combustibles utilisés sont l'électricité (26% des logements) et le fioul (44% des logements). On remarque néanmoins, que la moitié des logements de la CAC utilise le gaz naturel comme combustible principal.
- les logements sont pour l'essentiel individuels, mesurant au minimum 70 m² de surface.

4.1.3. Les ménages les plus vulnérables en 2006 pour le chauffage

On qualifie de vulnérable, un ménage qui consacre plus de 11% de son revenu pour ses dépenses en chauffage.

On retrouve les communes aux ménages dont la part est la plus élevée, dans la couronne péri-urbaine (36% des communes concernées) et au niveau du secteur Nord (21% des communes concernées en 2008).

Budgets les plus élevés en 2006, consacrés au chauffage, par commune
(en % du revenu fiscal médian 2006)



Sources :

- revenus fiscaux des ménages 2006, INSEE/DGI
- base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires

Traitement : AUDC

Le plus souvent, il s'agit de communes ou agrégats dont les logements des ménages se caractérisent plutôt par :

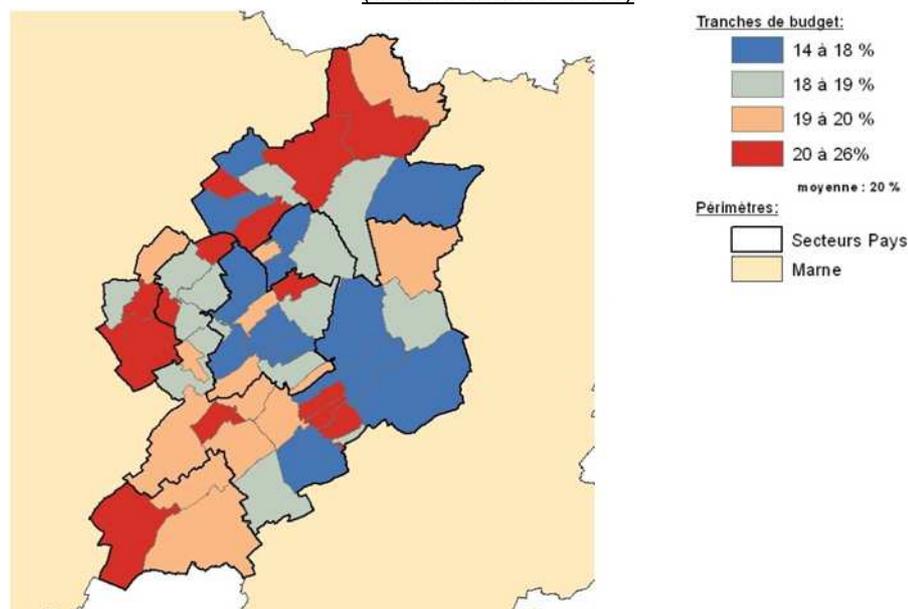
- des logements construits avant les années 1990.
- un mode de chauffage individuel comme premier type de chauffage principal présent dans ces logements (60% en moyenne de ces logements sont équipés d'un chauffage central individuel).
- le fioul comme combustible principal du logement (44% des logements concernés) suivi de l'électricité (26% de ces logements). On constate que la moitié des logements de la CAC utilise le gaz naturel comme combustible principal.
- essentiellement de grands logements individuels, d'au moins 70 m² de surface.

4.2. Etat des lieux du Pays châlonnais en en 2008

4.2.1. Part du revenu dédiée globalement au logement

En 2008, dans 27 communes (ou agrégats), les ménages consacrent en moyenne plus de 20% de leur revenu pour leur logement.

Part du revenu moyen consacré au logement par commune en 2008
(en % du revenu médian)



Sources :

- revenus fiscaux des ménages 2006, INSEE/DGI
- base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires

Traitement : AUDC

Les territoires aux ménages dont les logements sont les plus budgétivores en termes de logement, présentent une part de revenu supérieure à 20% par an et par ménage. On retrouve principalement ces ménages, dans la couronne péri-urbaine (21% des ménages ayant la part la plus élevée) et dans le secteur Nord (18% des ménages les plus vulnérables).

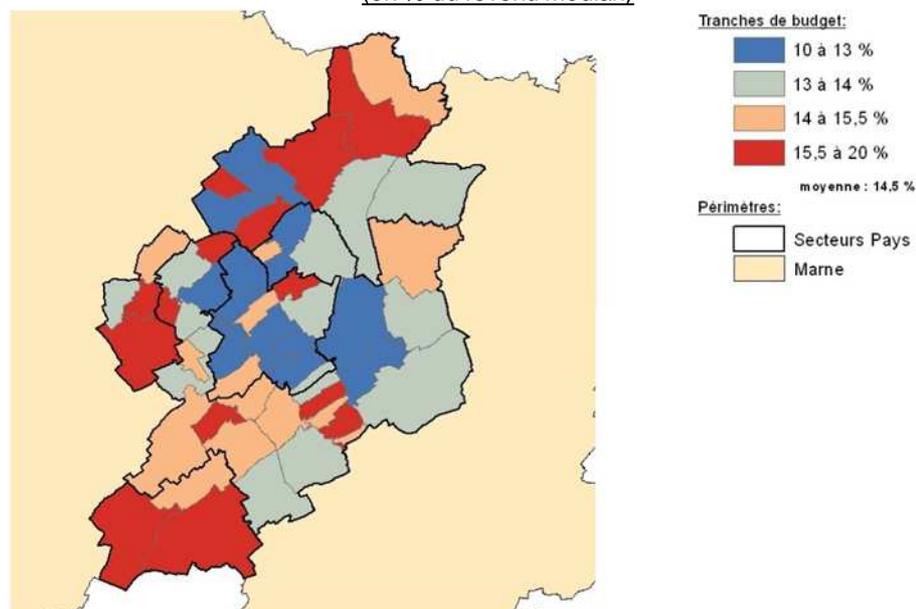
Les ménages dont les logements sont les moins budgétivores en 2008, ont une part comprise entre 14% par an et 18% par an. Ces ménages résident pour la moitié au sein de la CAC et pour 35% au sein du secteur Nord.

4.2.2. Etat des lieux du Pays châlonnais en 2008 pour le chauffage

En 2008, dans 27 communes (ou agrégats), les ménages consacrent en moyenne plus de 14,5% de leurs revenus par an pour se chauffer. Leur consommation annuelle représente entre 14,5% à 20% de leurs revenus.

On considère ici, que les ménages les plus vulnérables ont une part de revenu consacrée aux dépenses en chauffage supérieure à 15%.

Part du revenu moyenne consacrée au chauffage par commune en 2008
(en % du revenu médian)



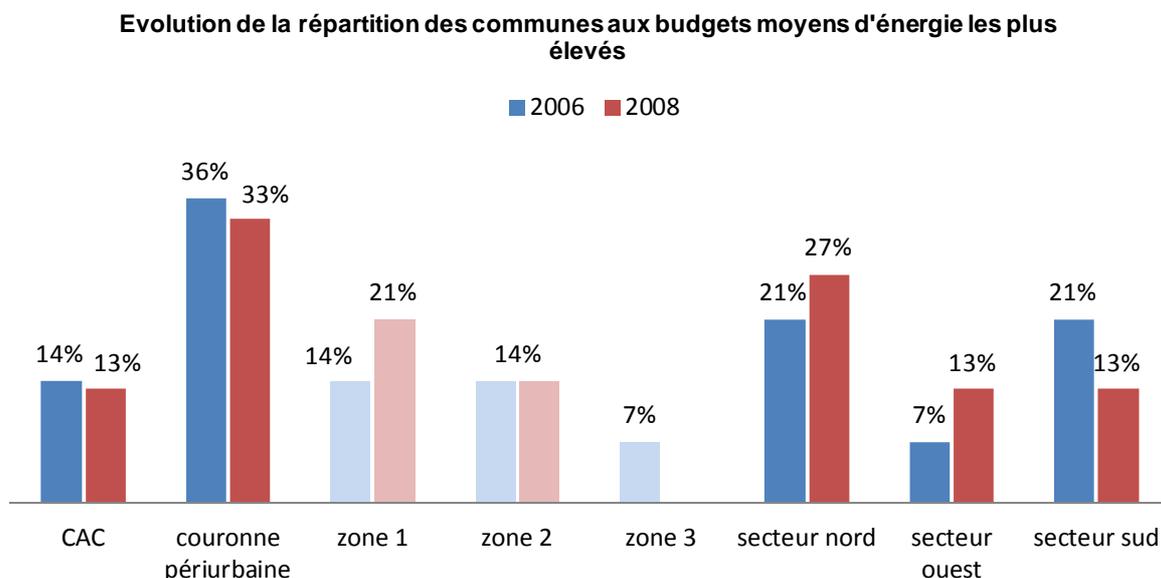
Sources :

- revenus fiscaux des ménages 2006, INSEE/DGI
 - base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
- Traitement : AUDC

Ces communes (ou agrégats) se caractérisent plutôt par :

- des logements construits à 80% avant les années 1990.
- un chauffage individuel comme mode de chauffage principal utilisé par ces communes (54% en moyenne de ces logements sont équipés d'un chauffage central individuel).
- l'électricité (31% des logements) et le fioul (42% des logements) comme principaux combustibles utilisés. On constate qu'un tiers des logements de la CAC utilise le gaz naturel comme combustible principal.
- des logements essentiellement individuels, d'au moins 70 m² de surface.

a) Les ménages les plus vulnérables en 2008 pour le chauffage

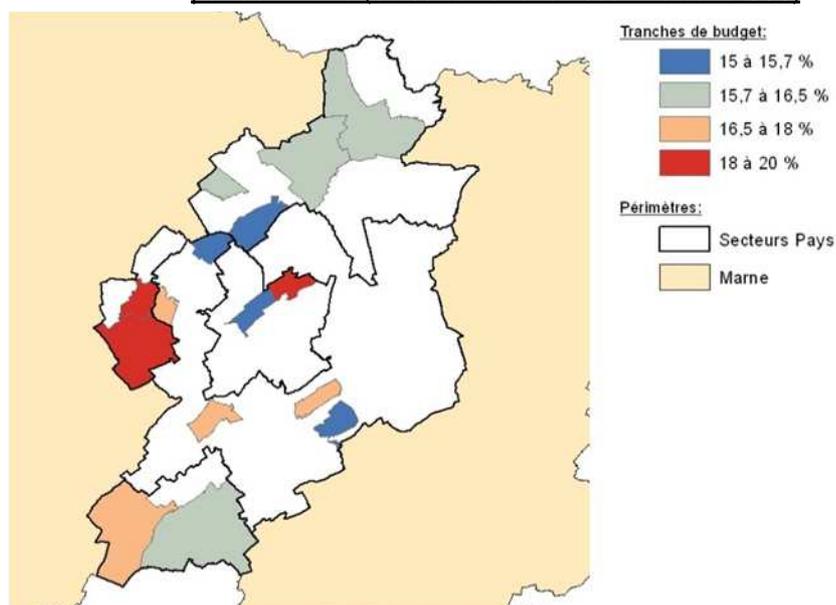


Sources :

- revenus fiscaux des ménages 2006, INSEE/DGI
 - base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
- Traitement : AUDC

On retrouve les communes aux ménages dont la part est la plus élevée, dans la couronne péri-urbaine (33% des communes concernées) et au niveau du secteur Nord (27 % des communes concernées en 2008).

Budgets les plus élevés en 2008, consacrés au chauffage, par commune (en % du revenu fiscal médian 2008)



Sources :

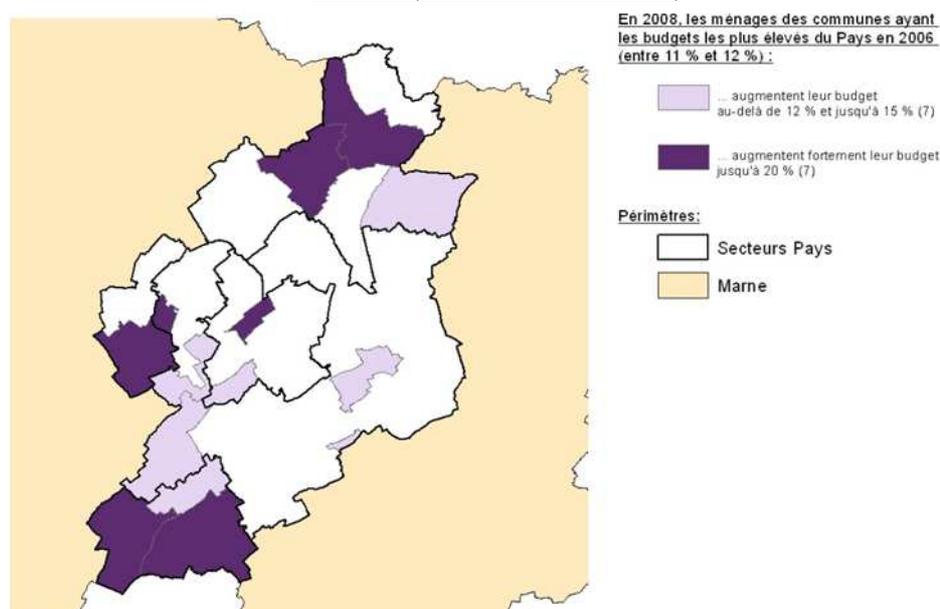
- revenus fiscaux des ménages 2006, INSEE/DGI
 - base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires
- Traitement : AUDC

Il s'agit essentiellement de communes (ou agrégats) où :

- les logements ont été construits avant les années 1990 (80% des logements concernés, dont 50% avant 1975, contre seulement 42% pour la moyenne du Pays).
- le chauffage individuel est le premier type de chauffage principal utilisé dans le logement (54% en moyenne de ces logements sont équipés d'un chauffage central individuel).
- les principaux combustibles utilisés sont le fioul (42% des logements) et l'électricité (31% des logements). On constate également, que le tiers des logements de la CAC utilise le gaz naturel comme combustible principal.
- il y a surtout de grands logements individuels, d'au moins 70 m² de surface.

b) Evolution en 2008 de la situation des ménages les plus vulnérables en 2006

Situation des communes en 2008, comparée à l'évolution des budgets en chauffage les plus élevés en 2006 (en % du revenu médian)



Sources :

- revenus fiscaux des ménages 2006, INSEE/DGI
- base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires

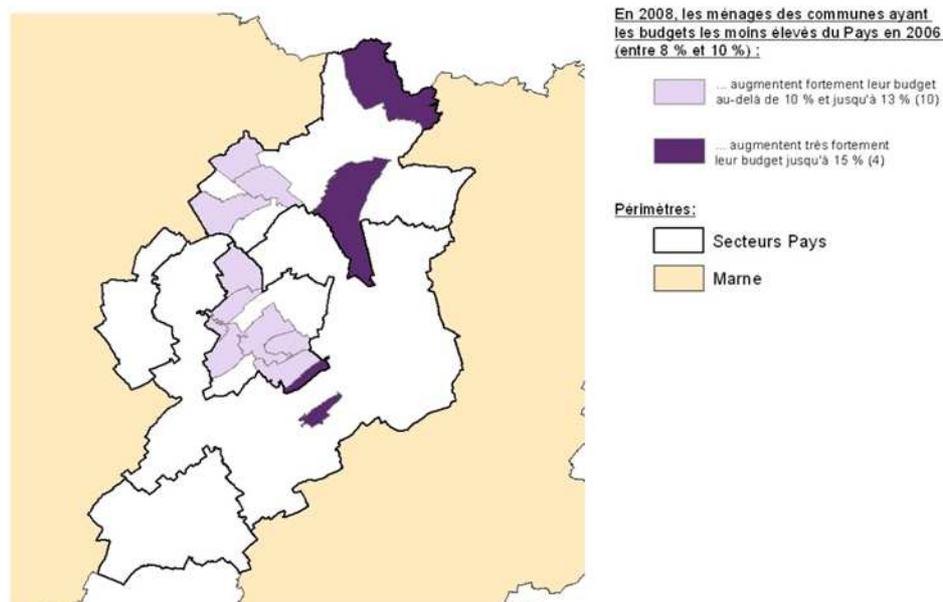
Traitement : AUDC

Dans 7 communes (ou agrégats), les ménages ont augmenté leur budget chauffage, entre 12% et 15% par an et par ménage (+28.5% d'augmentation en moyenne).

Dans 7 communes (ou agrégats), les ménages dépensent jusqu'à 20% de leur revenu. (+43% en moyenne pour ces communes).

c) Evolution en 2008 de la situation des ménages les moins vulnérables en 2006

Situation des communes en 2008, comparée à l'évolution des budgets en chauffage les moins élevés en 2006 (en % du revenu médian)



Sources :

- revenus fiscaux des ménages 2006, INSEE/DGI
- base de données CETE (CERTU) sur la vulnérabilité énergétique des territoires

Traitement : AUDC

Dans 10 communes (ou agrégats), les ménages ont vu leur part de revenu pour le chauffage fortement augmenter dépassant le maximum de 2006. En 2008 cette part est maintenant comprise entre 10% et 13% par an et par ménage (+29% d'augmentation en moyenne pour ces communes). + 50% Mourmelon-le-Grand.

Dans 4 communes (ou agrégats), les ménages dépassent les 13% par an de leur part de revenu. (+52% en moyenne pour ces communes). Vésigneul-sur-Marne et Sommepey-Tahure atteignent jusqu'à 61% d'augmentation entre 2006 et 2008.

Conclusion

L'augmentation du prix des énergies entre 2006 et 2008, toutes choses égales par ailleurs, entraîne une augmentation de la dépense en énergie liée au logement.

Le revenu médian progressant moins vite que le coût des énergies entre 2006 et 2008 (+4% en moyenne pour le revenu médian contre 10% en moyenne d'augmentation pour le prix des énergies), les ménages du Pays de Châlons-en-Champagne voient leur part de revenu consacrée au logement et notamment au chauffage nettement augmenter en 2 ans (+ 40% en moyenne).

On peut constater :

- qu'excepté les communes de la CAC, le combustible principalement utilisé est le fioul (37% des logements du Pays) suivi de l'électricité (1 tiers des logements du Pays). Pour ce qui est des ménages de la CAC, ceux-ci se chauffent au gaz naturel (34% des ménages de la CAC) et à l'électricité (32 % des ménages de la CAC).
- que les ménages les plus touchés par ce prix de l'énergie résident pour l'essentiel au sein du secteur Nord et de la couronne péri-urbaine.

Dans ces communes aux ménages les plus vulnérables, 80% des logements ont été construits avant 1989 (dont 53% avant 1975 contre 42% seulement en moyenne pour le Pays). Il s'agit essentiellement de logements individuels, utilisant le plus souvent un chauffage central individuel comme mode de chauffage principal (44% des logements concernés), suivi du tout électrique (28% des logements).

Bien qu'ils aient un même niveau de revenu, les ménages du secteur Nord consacrent en moyenne une part de revenu nettement supérieure à celle des ménages de la couronne péri-urbaine. A revenu identique, un ménage du secteur Nord est donc plus affecté par une hausse des prix du pétrole qu'un ménage de la couronne péri-urbaine.

Bibliographie

- MAXIMIN Aurelia et MONTANO Rosales, 2010, « Vulnérabilités énergétiques des ménages et des territoires : aire métropolitaine de Lyon, Comparaison des données 1999-2006 », Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, août 2010, 124 p.
- RETOURNAT Audray, 2008, « rapport de stage : Energie, dépenses des ménages habitat/énergie et mobilité, quels rapports ? », Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, juillet 2008, 95 p.
- DREAL Rhône-Alpes, 2009, « Vulnérabilité et précarité énergétiques des ménages périurbains, à l'épreuve des comportements résidentiels et de mobilité », décembre 2009, 126 p.
- LEROUX Bertrand, 2011, « Budget énergétique des ménages, Atlas des territoires vulnérables », 1^{er} novembre 2011, rapport CETE Méditerranée, éd. CERTU, 100 p.

VULNERABILITE ENERGETIQUE DES MENAGES EN MATIERE D'HABITAT



Dans la mesure où le contexte énergétique actuel est rythmé par des augmentations constantes des coûts des énergies domestiques et des carburants, il y a fort à penser que :

- *la conséquence directe de ces augmentations est un accroissement de la facture énergétique des ménages pour le chauffage en particulier.*
- *dans plus en plus de communes, les ménages résidents sont davantage en difficulté pour payer leurs factures de consommation des diverses énergies.*
- *si les ménages ont commencé à ressentir l'effet de cette hausse du prix du pétrole sur leurs dépenses courantes, ils ne semblent néanmoins pas encore avoir pleinement pris conscience de l'impact de leur choix de localisation résidentielle par rapport à leurs dépenses en énergie.*

Fort de ces constats et dans le cadre de ses missions de veille territoriale et d'assistance à la mise en œuvre des politiques de développement local, l'AUDC a souhaité développer ses connaissances en matière de vulnérabilité énergétique des ménages et des territoires du Pays châlonnais. Dans la méthodologie mise en œuvre, la vulnérabilité d'un ménage a été définie en fonction de la proportion des revenus utilisée pour couvrir les dépenses induites par les déplacements domicile-travail.

Cette démarche a abouti, pour les années 1999 et 2008, à l'élaboration d'une cartographie des territoires demandant une attention particulière en raison d'une augmentation de leur niveau de vulnérabilité par rapport au logement.

Juillet 2013



Agence d'Urbanisme et de Développement
de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC)
13 rue des Augustins – CS 60013 – 51005 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX
Tél : 03 26 64 60 98
Mail : accueil@audc51.org

Directrice de publication : Sophie PURON
Rédacteurs : Vincent ANCE et Graziella DA SILVA
Cartographie : AUDC